République Française - Département du Var

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2016

Procès-verbal

Version intégrale

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS
www.hyeres.fr

Hyères
LES PALMIERS
12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 28 octobre 2016

QUORUM N° 1 :DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 39

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT HUIT OCTOBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Hyères s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame CHAMBOURLIER, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :
Monsieur Michel PELLEGRINO, Monsieur Jean DONZEL.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,
Monsieur DALMAS (pouvoir à Monsieur Élie DI RUSSO)
Monsieur BANES (pouvoir à Monsieur Jean-Louis OZENDA)
Madame MONTENAY (pouvoir à Madame Véronique BERNARDINI)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur POLITI (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)
Monsieur FELTEN (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Édith AUDIBERT)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 21 octobre 2016

Lecture a été donnée de ce qui suit :

VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2016

SOMMAIRE

AFFAIRE N° 1 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Délégation de Service Public - Concession des plages naturelles de l'Ayguade et du Ceinturon - Lot de plage n°1 - 1366 boulevard de la Marine - Avenant n°1 - Prorogation d'un an du sous-traité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer. 6

AFFAIRE N° 2 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Délégation de Service Public - Concession de la plage naturelle des Salins - Lot de plage n°2 - Les Salins - Avenant n°1 - Prorogation d'un an du sous-traité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer. 6

AFFAIRE N° 3 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concession de la plage naturelle de l'Almanarre - Délégation de Service Public - Lot de plage n°4 - Route du Sel / Sud du Tombolo- Avenant n°1 - Prorogation d'un an du sous-traité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer. 6

AFFAIRE N° 4 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - Route du Sel Sud / la Madrague - Avenant au contrat de Délégation de Service Public - Emplacement de plagiste n° 3 – Prorogation d'un an 6

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016 7

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal -Autorisation de programme n°1603 : "Requalification de la place Clemenceau" 9

AFFAIRE N° 6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Recours au dispositif..... 17

des « emplois d'avenir » 17

AFFAIRE N° 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Recours au dispositif du contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.)..... 19

AFFAIRE N° 8 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Octroi d'une indemnité aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat. 19

AFFAIRE N° 9 - ANIMATION - Programmation 2016 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention de partenariat financier entre l'EPIC Tourisme d'Hyères et la Commune d'Hyères 20

AFFAIRE N° 10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Musée-site d'Olbia - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles 20

AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Zone de la Recence - Boulevard Maréchal Juin - Acquisition de terrain cédé par TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Parcelle AM 199..... 21

AFFAIRE N° 12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Allée des Vignes Vierges - Vente de terrain - Parcelle BR 95 pour partie 21

AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant et Avenue Léopold Ritondale - Vente de terrain - Parcelle CN 93 pour partie..... 29

AFFAIRE N° 14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Les SALINS - Bd Front de Mer - Vente propriété communale - Parcelles IH 2 pour partie, IH 4 et IH 5 30

AFFAIRE N° 15 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETES COMMUNALES - Lieudit la Maunière/Quartier Saint Martin(La Source de la Vierge) - Parcelle cadastrée CW N° 9 - Autorisation à l'association PELOTON UTILITAIRE CYNOPHILE HYEROIS (PUCH) de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. 30

AFFAIRE N° 16 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 27 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 100 formant le lot n°174 du lotissement au profit de Monsieur et Madame Tonneau Michel 31

AFFAIRE N° 17- GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 71 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 278 formant le lot n° 350 du lotissement au profit de la SCI Carla..... 31

AFFAIRE N° 18 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n°67 formant le lot n°40 - Indivision Romeu. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée..... 31

AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n°53 formant le lot n°24 - Monsieur GUY Yves. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée..... 32

AFFAIRE N° 20 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché Paysan du mardi - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2016 32

AFFAIRE N° 21 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2016 32

AFFAIRE N° 22 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - STATIONNEMENT SUR VOIRIE - CENTRE VILLE - Gratuité à l'occasion des festivités de fin d'année..... 32

AFFAIRE N° 23 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC MUNICIPAL DU CASINO - Accès gratuit à l'occasion des festivités de fin d'année. 32

AFFAIRE N° 24 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de matériaux et d'agrégats - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 33

Mise en appel d'offres ouvert 33

AFFAIRE N° 25 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Autorisation de signature du contrat à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dénommé «Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques [2016-2018]»..... 33

AFFAIRE N° 26 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - EAU - Etude de définition du schéma directeur de ruissellement sur la partie Sud de la Commune - Appel d'offres ouvert. 33

AFFAIRE N° 27 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères - Etude pour la préservation durable du tombolo ouest - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 34

AFFAIRE N° 28 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères - Etude pour la préservation durable du tombolo ouest - Demande de subvention auprès du Conseil Régional..... 35

Affaire n° 29 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères - Approbation du projet Grand Site..... 35

AFFAIRE N° 30 - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Cimetières de la ville d'Hyères les Palmiers - Perception des taxes d'inhumation - Convoi et redevances du dépositoire et de la morgue - Fixation des tarifs pour l'année 2017. 39

AFFAIRE N° 31 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Politique de la Ville - Convention tripartite avec le Conseil Départemental et l'Association de Prévention Spécialisée Club des Jeunes..... 39

AFFAIRE N° 32 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal 41

AFFAIRE N° 33 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal. 45

AFFAIRE N° 34 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat des Communes du Littoral Varois - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal..... 47

AFFAIRE N° 35 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal..... 48

AFFAIRE N° 36 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Société Publique Locale Méditerranée - Rapport d'Activités 2015 - Communication au Conseil Municipal 49

AFFAIRE N° 37 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal..... 50

AFFAIRE N° 38 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal du Pôle Touristique Golfe des îles d'Or - La Provence d'Azur - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal. 51

QUESTIONS ORALES..... 51

QUESTION SUR LES COMMERCES DU CENTRE-VILLE ET DE LA GARE..... 51
posée par le groupe Agir pour Hyères..... 51
QUESTION SUR LA LUTTE CONTRE LE CHARENÇON ROUGE 53
posée par le groupe Agir pour Hyères..... 53
QUESTION SUR « UNE COMMUNE SANS MIGRANTS » 55
posée par le groupe Hyères Bleu Marine 55
QUESTION SUR L'ASSOCIATION AMITIÉ MASSILLON 59
posée par le groupe Ensemble pour Hyères..... 59
QUESTION SUR « COMMENT ET OÙ VA NOTRE HÔPITAL ? » 62
posée par le groupe Hyères Bleu Marine 62

(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vais demander à Monsieur Michel GONZALEZ de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Julie LUCIANI. S'il n'y a pas d'opposition, elle fait, une fois de plus, l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, deux informations.

La première concerne la création d'une mission d'information sur la Métropole qu'avait demandé notre collègue William SEEMULLER. J'en ai défini les contours. Je crois l'avoir écrit à tous les élus. Sa composition se confondra avec le Conseil Municipal. Elle aura un président, votre serviteur, et deux rapporteurs : François CARRASSAN, chargé de l'Aménagement du territoire et Monsieur SEEMULLER qui avait demandé sa convocation.

Je propose de faire trois réunions, dont la première aura lieu le 10 novembre. Il s'agira d'une réunion sur ce qu'est une métropole, ses principes. Elle sera animée par le Professeur LUCHAIRE, agrégé de droit public, grand spécialiste de ces questions. Nous pourrons lui poser aussi des questions sur les métropoles existantes puisqu'il a été consulté notamment sur la Métropole de Marseille.

Lors de la deuxième réunion, on demandera au DGS de la Métropole de Montpellier, qui est une métropole d'importance comparable à celle que pourrait devenir la Métropole de l'Aire toulonnaise, de venir nous présenter le vécu de la mise en place d'une métropole.

La troisième portera sur un échange entre nous où chacun pourra s'exprimer.

Je demanderai ensuite aux deux rapporteurs un rapport bref de 5 pages. Les trois réunions seront enregistrées. Nous dresserons un procès-verbal de l'ensemble de ces trois réunions, avec les deux rapports, et un document sera publié.

Je pense que cela correspond à l'objectif qui était préconisé.

Deuxième information : il y avait encore une question, aujourd'hui, sur l'hôpital d'Hyères. J'ai donc demandé à Monsieur PERROT, le directeur, de venir devant nous pour un échange et une présentation de la situation de l'hôpital. Si vous en êtes d'accord, au-delà de la liberté de parole de chacun, nous allons essayer de terminer le Conseil Municipal vers 17 h. J'ai proposé à Monsieur PERROT de venir vers 17 h 15. Il s'agira d'une réunion de travail parce qu'il souhaite avoir une parole

totalement libre, donc pas de public et pas de presse, même si l'on communiquera éventuellement sur ce qui se sera dit.

AFFAIRE N° 1 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Délégation de Service Public - Concession des plages naturelles de l'Ayguade et du Ceinturon - Lot de plage n°1 - 1366 boulevard de la Marine - Avenant n°1 - Prorogation d'un an du sous-traité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer.

AFFAIRE N° 2 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Délégation de Service Public - Concession de la plage naturelle des Salins - Lot de plage n°2 - Les Salins - Avenant n°1 - Prorogation d'un an du sous-traité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer.

AFFAIRE N° 3 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Concession de la plage naturelle de l'Almanarre - Délégation de Service Public - Lot de plage n°4 - Route du Sel / Sud du Tombolo- Avenant n°1 - Prorogation d'un an du sous-traité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer.

AFFAIRE N° 4 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - Route du Sel Sud / la Madrague - Avenant au contrat de Délégation de Service Public - Emplacement de plagiste n° 3 – Prorogation d'un an

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération 1)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est vrai pour le Marais, pour la Baie des Vahinés, et aussi - ce qui est positif de ce point de vue - pour les Salinas qui doivent fermer, mais qui auront donc - et je m'en réjouis - une année supplémentaire d'activité. Nous l'avons obtenu, même si l'Etat était un peu réticent. Nous lui avons fait comprendre qu'ils n'avaient pas commis de faute particulière en la matière.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je vais voter favorablement pour la 1 et la 2, mais mon vote sera différent pour la 3 et la 4. Je voudrais faire une intervention unique.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix la 1 et la 2.

ADOPTEES A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Mme ANFONSI : Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas voté l'approbation du procès-verbal.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2016

M. LE DEPUTE-MAIRE : Avec une correction marginale que nous effectuerons, y a-t-il d'autres observations ? *(Pas d'observations)*

LE PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2016 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur les délibérations n° 3 et 4, Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Bien sûr, il n'y a pas de difficultés pour proroger d'un an pour faire la soudure avec les nouvelles concessions, en ce qui concerne les lots des Salins et du Marais. En revanche, pour ce qui concerne l'Almanarre, cela ne participe pas de la même logique puisqu'elles ne sont pas appelées à être renouvelées.

Suite aux décisions de justice qui datent de 2005 et 2008, ces concessions sont interdites sur le tombolo ouest. On sait votre contrariété de cet état de fait, vous nous en avez fait part plusieurs fois déjà, et nous le voyons également à la lecture des différentes versions du projet de l'OGS puisque, dans la version 2015, vous disiez, dans l'avant-propos, que la totalité des plages privées serait supprimée sur la presqu'île, et cette phrase n'apparaît plus dans la version que vous nous soumettez aujourd'hui. Effectivement, différents lots sur le côté du tombolo ouest sont soumis à l'enquête publique.

Je comprends que la plupart d'entre nous regrette les restaurants de plage les pieds dans l'eau, et que l'on se dise que cela participe de l'écologie radicale. Mais, je voudrais vous convaincre, vous et mes collègues, qu'il nous faut changer de regard. Si vous m'y autorisez, je vais argumenter.

Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faille protéger et valoriser la presqu'île ; vous en parlez vous-même. Mais, la mise en valeur d'un patrimoine naturel commence, d'abord et avant tout, par sa préservation. Le tombolo ouest est le plus fragile, celui le plus soumis à l'érosion. Il est privé d'apports sédimentaires. Je ne vous apprends rien, c'est déjà écrit dans le projet. La fréquentation implique des pressions et des désordres pour les milieux, dont la fragilisation des cordons dunaires. Ce restaurant est sur le cordon dunaire, et son exploitation, ainsi que les matelas et parasols, participent à sa fragilisation par les fameux désordres dans les milieux évoqués.

De quels désordres s'agit-il ? D'une façon générale, pour que les activités économiques de plage soient stables, il faut que les plages le soient aussi. C'est là que le bât blesse. L'érosion des plages est une réalité que chacun peut constater après un épisode climatique pluvieux un peu fort. C'est pourquoi les contrats de concession font mention du rechargement en sable des plages à la charge du délégataire.

Malgré la nécessité d'obtenir une autorisation et des règles quant à la qualité du sable, ces rechargements posent un problème écologique important. En effet, après l'eau, le sable est la ressource la plus utilisée sur la planète. Or, comme le pétrole, il n'est pas renouvelable à l'échelle humaine, il faut des centaines de milliers d'années pour le régénérer. Le sable est donc rare et cher. Mettre en place des activités économiques qui vont rendre sa consommation obligatoire fait de celles-ci des activités qui ne participent pas au développement durable.

De plus, si toutes les règles n'étaient pas respectées, parce que le sable ad hoc serait trop cher ou introuvable à proximité, le sable ajouté repartirait rapidement à la mer avec un risque d'étouffement pour les précieuses posidonies. C'est justement le deuxième problème : les banquettes de posidonies que le délégataire va s'empresser d'enlever pour faire sa saison alors qu'elles sont justement un rempart contre l'érosion. La boucle est bouclée. Ainsi, la dégradation s'installe, accentuée par l'élévation du niveau de la mer due au changement climatique. A terme, nos plages risquent fort de disparaître.

Voilà pourquoi les activités de plagiste, telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, ne participent pas du développement durable. Et voilà pourquoi il va nous falloir faire quelques sacrifices et renoncer au plaisir de manger au restaurant les pieds dans l'eau.

Quant à la notion de valorisation, je pense que c'est là que nos philosophies divergent. Quand, moi, je pense valorisation, c'est-à-dire mettre en valeur, porter à la connaissance du public, avec des objectifs de découverte, de sensibilisation à l'intérêt écologique du site, vous pensez peut-être « valeur économique ». C'est pourquoi vous refusez finalement peut-être de renoncer aux concessions de plage sur le Grand Site de Giens et des Salins. Or, je pense que c'est un contresens préjudiciable à la philosophie du Grand Site, mais nous y reviendrons tout à l'heure puisqu'il y aura une délibération sur ce projet.

Je vous remercie de m'avoir laissé m'exprimer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous en prie, Madame. Cette précision étant apportée, je me permets de mettre aux voix pour ces plages et leur continuité les délibérations n° 3 et 4, cette dernière ayant le même objet.

ADOPTEES PAR 42 VOIX
1 CONTRE : Mme DEL PERUGIA

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous respectons votre point de vue.

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Autorisation de programme n°1603 : "Requalification de la place Clemenceau"

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'une opération importante dont nous avons déjà parlé.

Mme COLLIN : 10,5 M€ : c'est une somme. Il est vrai qu'il est important de requalifier la place Clémenceau et de s'occuper de la Sauvette. Mais, ce mot « requalification » pose un problème. Est-ce que vous pouvez, aujourd'hui, nous affirmer que cette requalification ne comprend pas la réalisation de la Maison du commerce dont vous aviez parlé antérieurement ? Si tel était le cas, nous serions contre ce projet qui, à notre sens, ne permet pas de redynamiser l'activité économique du centre-ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je confirme qu'il n'y aura pas de Maison de l'économie là puisqu'il y a eu défaillance de ceux qui l'avaient suggérée, en l'occurrence la Chambre de commerce, mais que la réhabilitation de la place Clémenceau et du parking du jardin Denis permettra de revitaliser ce coeur de ville.

M. SEEMULLER : 10 millions est un investissement très significatif, mais nous en avons parlé puisque cela ne concerne pas uniquement la place, mais aussi la capacité de retraiter les problèmes d'évacuation de la Sauvette.

Sur le choix de l'architecte, il n'y a pas de difficulté, c'est un grand architecte, donc on peut imaginer qu'il fera des choses de qualité.

Je m'étais abstenu en commission d'appel d'offres parce que l'on n'avait pas connaissance des projets. C'est la demande que je vous fais : la nécessité de concerter et d'impliquer les Hyérois dans le projet, notamment pour marier à la fois l'esthétisme dont Monsieur RICCIOTTI va nous faire part, mais en même temps l'utilité parce que c'est un lieu central, c'est le marché. C'est un lieu qui peut ouvrir à la dynamisation du centre-ville.

Concernant les investissements, je suggère d'en reparler à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, surtout pour les années 2017 et 2018 où il y a des tranches de 3,4 M€ et 4,8 M€, pour savoir comment ils vont être financés. Nous sommes dans un autre type de débat, donc je réserve cette partie pour le débat d'orientations budgétaires.

Enfin, on préserve le devenir de la statue du Duc d'Anjou, comte de Provence, auquel tous les Hyérois sont très attachés par le symbole qu'il représente dans cette réorganisation.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On arrangera même sa main, s'il le faut.

Vous avez rappelé que nous avons choisi, en commission de consultation, le cabinet ARTELIA, associé à Rudy RICCIOTTI. Je pense que c'est une garantie de qualité.

S'il n'y avait pas de projet, c'est parce que la procédure n'en appelle pas, ce n'est pas un concours d'architecte. En revanche, de telle façon que l'on puisse présenter des projets concurrents, j'ai demandé à Rudy RICCIOTTI de faire trois projets différents qui permettront, sinon des arbitrages participatifs, en tout cas des échanges sur le sujet.

Quant au financement, tous les projets présentés font préalablement l'objet d'une réflexion d'approche budgétaire jusqu'à la fin du mandat. La Commune ayant retrouvé une capacité d'autofinancement significative, une capacité d'emprunt importante, et les taux d'intérêt étant ce qu'ils sont, nous sommes conduits à ne pas avoir de difficulté à financer les différents projets que nous avons imaginés.

Mme TROPINI : Notre centre-ville est en train de mourir. Promenez-vous avenue général de Gaulle, avenue des Iles d'or – ce ne sont que deux exemples -, vous en ferez le constat. Autrefois, ces rues étaient pleines de vie. Aujourd'hui, le nombre de boutiques fermées nous glace le sang.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Autrefois, c'est quand ?

Mme TROPINI : 10 à 15 ans.

Très récemment, nous avons appris dans la presse la fermeture prochaine de la boutique Eram, avenue général de Gaulle. Il est important de réagir avant qu'il soit trop tard. Réagir comment ? La requalification de la place Clémenceau est sans doute nécessaire, reste à savoir dans quelles conditions.

La surface moyenne des locaux de commerce en centre-ville est de 32 mètres carrés, ce qui ne correspond pas aux attentes des grandes enseignes qui recherchent des locaux plus grands. Comment donc faire venir ces enseignes locomotives ? Il restait en centre-ville deux espaces disponibles. Joffre : vous avez abandonné le projet qui permettait de construire un hôtel. Ce projet était générateur d'emplois, il devait favoriser le tourisme d'affaires et aurait accueilli certaines de ces boutiques locomotives. Vous avez préféré une opération 100 % immobilière.

Clémenceau-Denis : concernant la requalification, rappelons que la Municipalité POLITI avait lancé un appel à projets. Cela incluait la vente des droits à construire sous une partie du parking Alphonse Denis, la partie aérienne restant la propriété de la Ville. Le jardin et la place restaient donc des équipements publics, bien que l'on ait pu lire le contraire dans la presse de l'époque.

Les recettes de la vente de ces droits à construire auraient servi à financer la réhabilitation de la place Clémenceau. Aurait alors vu le jour un pôle commercial qui aurait accueilli une dizaine d'enseignes locomotives emblématiques, ainsi qu'un parking souterrain de 450 places.

Votre projet finalement, on l'ignore. Apparemment, ce n'est plus l'office du commerce. Mais, répondra-t-il à ces attentes nécessaires ? Nous émettons des réserves. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

Mme COLLIN : Si vous me permettez, Monsieur le Maire, je voudrais juste compléter par rapport à la désertification des commerces en centre-ville. Il est vrai que beaucoup sont fermés, surtout dans la partie des Iles d'or, les vitrines ne sont même pas cachées par des choses propres. Cela laisse une très mauvaise impression aux touristes comme aux Hyérois. Les loyers sont si chers que, bientôt, il n'y aura plus que des enseignes nationales du secteur tertiaire dans cette partie de la ville : des assurances, des banques, des opticiens, et plus de négoce véritable.

Cela ne concerne pas exactement la délibération, mais nous avions envie de parler de ce problème du commerce, en réunissant peut-être les propriétaires des locaux vides en leur demandant s'ils sont assez riches pour ne pas louer pendant des mois et des années. Le turn-over est très important, les loyers sont trop chers. Est-ce que l'on ne peut pas faire jouer parfois le droit de préemption de la Mairie dans cette partie vive, dans un but d'efficacité, pour redynamiser plutôt que de créer tout de suite une Maison de l'économie. Ce serait même mettre la charrue avant les bœufs. Mais, vous m'avez dit que ce projet était abandonné.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant la situation globale du centre-ville, je pense qu'il n'est pas de la responsabilité d'un élu de prôner le catastrophisme et d'avoir une approche tout à fait négative. D'ailleurs, elle est contradictoire avec les éléments que nous avons - je parle sous le contrôle de Madame PORTUESE – où la création de commerces est supérieure à leur suppression.

Mme PORTUESE : Cette désertification des centres-villes est nationale. L'année dernière, j'ai fait faire un point par l'Office du commerce : entre septembre et mars-avril, il y a eu une vingtaine de créations de commerces et reprises de commerces en centre-ville pour, en parallèle, moins d'une dizaine en fermeture. Le solde est créditeur. Je pense que l'Office du commerce n'y est pas pour rien.

Ce ressenti dure depuis des années, bien avant que nous arrivions, mais il y a une dynamique positive puisque le solde est créditeur entre les reprises, les créations et les fermetures. D'ailleurs, des jeunes ont repris des commerces.

Mme COLLIN : Est-ce que ce solde créditeur est global sur les commerces de la ville ou touche-t-il le centre-ville ?

Mme PORTUESE : C'est le centre-ville, principalement l'avenue des Iles d'or qui est en déshérence depuis de nombreuses années. Nous faisons le nécessaire pour que cette dynamique aille dans le bon sens.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il est hors de question de nier la difficulté des commerces de proximité. Sauf si cela vous a échappé, depuis que nous sommes en fonction, c'est pour nous une priorité que d'essayer de lutter contre cette évolution qui frappe tous les centres-villes.

Comment lutter ? Il y a deux éléments à la stratégie. Premier élément : surtout éviter que des commerces importants et des grandes surfaces s'installent dans la ville pour tuer définitivement le commerce de proximité. C'est pourquoi je tiens à rappeler que je m'étais élevé contre un projet de *retail park* dans la Commune d'Hyères, 17 000 mètres carrés à la ZAC du Roubaud, et contre les 11 000 mètres carrés prévus sur Clémenceau-Denis, dont 6 000 mètres carrés de commerces, même s'il y avait eu un projet précédent. Si cela vous intéresse, Madame COLLIN, je tiens tous les plans à votre disposition. C'était un danger mortel pour le commerce de proximité.

C'est la première stratégie : je crois qu'il ne faut pas accumuler de surfaces trop importantes à proximité du centre-ville.

Sur les locomotives éventuelles qui pourraient venir, nous sommes très attentifs. Il y a malheureusement très peu de locaux qui peuvent les accueillir en centre-ville ; on en identifie deux ou trois. Et ce ne sont pas les recherches que nous faisons qui nous ont permis, pour l'instant, d'avoir satisfaction.

Le deuxième élément de stratégie est d'avoir une politique de revitalisation. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que, quand on investit lourdement sur la place Clémenceau-Denis qui est le coeur de la ville, quand on lance un Circuit des Arts ex nihilo, qui permettra d'ouvrir 25 boutiques fin 2017 et une quarantaine ultérieurement, cela va porter ses fruits. Quand on réhabilite complètement le square Péri, en réimplantant, avant Noël, un kiosque qui permettra des animations, tout cela montre la volonté de revitaliser.

Je n'ai peut-être pas exactement les mêmes souvenirs, mais même si, sans doute, il y a 15 ou 20 ans, l'animation était plus grande, à cette époque-là, pour beaucoup de raisons objectives, les grandes surfaces n'étaient pas ce qu'elles sont, mais surtout le commerce en ligne n'était pas ce qu'il est. Il est extrêmement concurrent du commerce de proximité. Pour vous dire la vérité, même si cela n'est pas quotidien, je n'ai jamais vu l'avenue des Iles d'or aussi animée que ces derniers temps, notamment lors des Nuits blanches. On essaie aussi, en matière de politique d'animation, d'avoir une action qui va au-delà du carré plus ou moins magique Clémenceau-République, mais qui va jusqu'à l'avenue des Iles d'or. Je vous invite, quand il y aura une des cinq ou six Nuits blanches qui seront organisées l'année prochaine, à venir vous y promener, vous verrez qu'il est difficile de circuler.

On me parle de préemption. C'est un instrument qu'il est important d'avoir, mais l'expérience est douloureuse. Il y a eu trois préemptions depuis que le périmètre a été défini : une pour ce qui accueille aujourd'hui le local Souleïado, il n'y a pas eu de problème, et on a trouvé preneur à l'époque, et deux autres ont été des fiascos. Un en haut de l'avenue Gambetta, à côté du magasin Prune, et l'autre avenue des Iles

d'or où l'on a parfois installé une galerie éphémère. Ce n'est pas faute d'avoir relancé à deux ou trois reprises des appels à candidatures, et d'avoir baissé démesurément le montant demandé pour le bail parce que c'est une priorité. Mais, c'est faute, sauf dans un régime communiste, de pouvoir imposer au propriétaire privé de baisser ses loyers. Le problème, notamment de l'avenue des Iles d'or, est que le montant du loyer de ce que nous appelons la galerie éphémère dissuade systématiquement tous les candidats, alors que c'est véritablement un local qui se prêterait à beaucoup d'activités.

Cela nous a conduits à consulter un spécialiste de recomposition commerciale. Nous sommes au travail avec lui, mais c'est extrêmement compliqué. La préemption doit être faite avec beaucoup de vigilance parce que, ensuite, nous nous trouvons dans cette situation. Qu'est-ce que la préemption ? C'est empêcher un commerce de s'établir parce qu'il ne correspond pas à nos critères. La question que l'on peut se poser est : faut-il éliminer un commerce qui ne nous convient pas suffisamment, au risque d'avoir la vacuité totale ? Quand il y avait eu une candidature en haut de Gambetta, une parfumerie, me semble-t-il, cela n'a pas convaincu. Je ne fais aucun reproche à la Municipalité de l'époque. De ce fait, en lieu et place d'une parfumerie, il n'y a rien. Quand il y a eu la préemption de l'avenue des Iles d'or, il y avait un candidat, autrement on ne peut pas préempter ; il a été évincé. Et, depuis, nous regardons les candidats ne pas passer. Jusqu'au point où nous demandons, pour l'avenue des Iles d'or, au propriétaire de bien modifier la nature de la destination pour que la Commune elle-même puissent louer et, par exemple, y implanter l'Office du commerce pour créer une animation et une activité, faute de pouvoir trouver un commerçant. Vous imaginez la difficulté juridique.

Nous avons également observé, quand il s'agissait du haut de Gambetta, quelque chose d'extraordinaire, et nous avons fait modifier les clauses du bail. Tout était autorisé, sauf commerce de bouche, vêtements masculins et féminins, chaussures, lunetterie. Donc, rien. Il y avait une clause dans le cahier des charges de la Commune et une autre clause proposée par le voisin de la propriétaire de ce local qui complétait l'ensemble des interdictions. D'où les négociations - je crois qu'il y a ici des personnes qui sont parfaitement au courant - qui rouvrent un peu le champ. Nous avons donc relancé dans des conditions qui auraient été un véritable investissement communal parce que l'on ne retrouvera jamais le prix auquel la Commune a préempté. C'est terrible, mais c'est la situation.

Je pense que la meilleure des choses dans ces affaires est de ne pas rester inerte. Le besoin est crucial de redonner vie à Clémenceau-Denis, de redonner vie au square Péri - c'est ce que nous faisons et que nous poursuivrons -, de développer des animations. Je crois que le Circuit des Arts aidant, les choses ne devraient pas se détériorer comme elles l'ont été pendant des années.

Mme TROPINI : Vous êtes contre les grandes surfaces, mais vous permettez quand même à Grand Frais de s'installer à Hyères.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez tout à fait raison d'évoquer Grand Frais : trois refus de permis de construire illégaux de la part de la Municipalité POLITI, trois condamnations par le tribunal jusqu'à la dernière qui condamne la Commune à délivrer le permis sous astreinte de 1 000 € par jour. Vous auriez continué. Moi, je voudrais rappeler ici qu'il y a une différence fondamentale entre ce qui avait été décidé et ce que nous faisons. Un maire n'est pas maître de l'opportunité. Un maire doit appliquer la loi. Trois refus de permis contre la loi, sanctionnés par les tribunaux, je ne suis pas sûr que cela honore celui qui a pris la décision. Alors, oui, Grand Frais, qui préexistait dans sa candidature à notre arrivée. Quand on vous présente la note après trois jugements, *perseverare diabolicum*. Ce n'est pas mon cas.

M. SEEMULLER : Voulez-vous que l'on traite le sujet de la question écrite que j'ai posée ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous venons de le traiter.

M. SEEMULLER : Alors, puis-je me permettre d'intervenir ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous en prie.

M. SEEMULLER : Votre intention était, j'imagine, comme chacun d'entre nous, de traiter la question du centre-ville, et de l'éclairer par le rapport interministériel qui a été proposé par l'inspection générale, qui fait 497 pages, et sur lequel figurent un certain nombre de recommandations qui vont dans un sens qui n'est pas propre à Hyères, mais à l'ensemble des centres-villes, c'est-à-dire « comment résister ? ».

J'observe quand même - et vous ne l'avez pas dit – que l'installation de l'Avenue 83 est une catastrophe, à deux titres : elle rajoute une concurrence dont on n'avait pas besoin, et elle montre peut-être - c'est un point majeur - que l'Agglomération n'a pas de stratégie en ce qui concerne le commerce et l'artisanat. C'est un vrai souci parce que tout le monde doit aller dans le même sens. J'entends, en ce moment, un certain nombre de bruits du côté de La Londe selon lesquels un centre commercial serait en train de se mettre à place. Cela ne va pas dans le bon sens. Si l'on ne commence pas à mettre de l'ordre au niveau politique, nous aurons du mal ensuite à avoir une réponse crédible vis-à-vis des commerçants.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous devez apprécier ma démarche qui est de m'opposer à ces implantations. Je m'étais également élevé contre l'implantation d'une hyper grande surface à La Londe, d'une part parce que je trouve absolument scandaleux que, dans la nouvelle réglementation, la Commune qui a la plus forte zone de chalandise ne soit plus associée ni informée en commission de l'urbanisme commercial. Or, la localisation de cette grande surface faisait que 70 à 80 % de la clientèle venait d'Hyères et déstabilisait la ville d'Hyères. Au départ, j'ai fait savoir, le préfet a suivi. Il semblerait que, aujourd'hui, l'implantation soit une implantation de type Métro qui n'appelle pas d'autorisation de la commission de l'urbanisme commercial puisqu'il s'agit de ventes aux professionnels.

M. SEEMULLER : C'est un problème de famille politique ; on vous laissera traiter ce sujet-là.

Deuxième point : un des éléments dominants sur cette paupérisation des centres-villes est incontestablement le commerce en ligne. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous : ce n'est pas concurrent. Je pense que l'on ne peut plus avoir de commerce de centre-ville sans avoir étroitement associée la capacité à vendre également en ligne. Un certain nombre de commerçants Hyérois l'ont compris. La proposition que je vous fais, en vous demandant de publier dans les comptes rendus du conseil la question que je pose, est d'agir vigoureusement pour permettre l'installation de centres de *coworking* numériques. A Toulon, cela s'appelle la Ruche digitale. Nous pourrions très bien avoir une ruche digitale Hyéroise qui accompagnerait le commerce sur des initiatives comme des plates-formes Communes pour commerçants, regroupements de commandes, casiers communs pour livraisons, etc. Et, surtout, la capacité de faire comprendre aux commerçants qu'il y a une étape à franchir : celle de s'accaparer cet outil qui sera essentiel et dominant. C'est ce qu'a commencé à faire l'Office du commerce auquel je participe.

Le deuxième élément est le problème de l'accessibilité. Ces centres commerciaux permettent d'aller en voiture faire ses courses gratuitement et facilement. C'est donc un vrai défi pour notre collectivité. Je vous réitère encore une fois la demande sur les navettes, sur le parking à vélos, sur le train. Pourquoi n'avons-nous pas ce petit train touristique ? Il y avait des touristes de l'Arkansas, il y a 3 jours, place Clémenceau, ils auraient été parfaitement heureux de prendre ce petit train, de faire le tour de la ville et d'aller acheter dans nos boutiques parce qu'ils veulent savoir que nous sommes une ville provençale. Ces éléments-là captent la population. Cela fait sourire, mais je pense que si l'on ne les capte pas par cette capacité de les amener dans la ville par ces modes de transport, on perd encore de la valeur ajoutée pour nos commerçants.

Concernant les baux, vous avez raison. Mais, cette question n'est pas seulement liée au commerce, elle l'est aussi aux questions agricoles. On voit bien que le frein à toute activité essentielle est bien sûr le prix du foncier, qu'il soit pour la terre ou pour les locaux. Vous dites que c'est la libre entreprise, que c'est à eux de s'organiser. Nous, nous pensons que, à un moment donné, il faut mettre fin à ces spéculations parce qu'une partie de ces baux est détenue par des gestionnaires d'actifs dont la finalité est le retour sur investissement. C'est peut-être, de temps en temps, notre objectif, mais pas uniquement. C'est en cela que je crois que le politique doit peser pour faire baisser le prix des baux pour les ramener au niveau du commerce.

Dernier élément : nous avons des idées précises et concrètes sur l'aspect festif d'évènements qui peuvent faire vivre la ville pas seulement l'été, mais aussi l'hiver. Je pense à cette maison provençale dont je vous ai parlé, à côté de Saint-Louis. Peut-être des bals sur la place de la République, l'hiver, ou en tout cas des animations musicales, pour faire vivre la ville le dimanche après-midi. Etc. Etc.

Je pense que ces éléments s'ajouteront à ce que vous faites. Je vous l'ai déjà dit, le Parcours des Arts est une très bonne initiative. Simplement, nous sommes très inquiets parce qu'il n'y a pas cette volonté politique de l'Agglomération de soutenir le commerce. C'est un gros handicap.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant l'accessibilité aux centres commerciaux, vous posez la question sur les navettes, je ne vais pas vous faire tout le temps la même réponse. Elles ont été régularisées, alors qu'elles étaient irrégulières, et elles seront maintenues. Dans le PDU, quelle que soit la lecture que l'on peut en faire, une des priorités est d'augmenter la fréquence et de multiplier les lignes nord-sud et est-ouest afin que le centre-ville puisse être desservi toutes les 15 minutes. C'est une première réalité.

La deuxième réalité est que l'on ne souffre jamais de trop de parkings, même si les études montrent que les parkings ne sont pas saturés. C'est pourquoi j'ai imposé à Kaufman & Broad de créer un parking public de 100 places, là où rien n'avait été demandé ni obtenu.

Pour les baux, je peux éventuellement rentrer dans votre logique, mais que fait le Gouvernement ? Ce n'est pas du tout quelque chose qui relève d'un Conseil Municipal ou d'une Communauté d'agglomération. C'est la loi qui modifie un certain nombre de choses. Or, brutalement, les idées germent pendant que, depuis 5 ans, aucune initiative n'a été prise. On peut peut-être le regretter. Nous nous inspirerons de cette proposition pour, dans quelques mois peut-être, la mettre en œuvre.

Sur ce sujet, Madame PORTUESE me fait passer une information plus précise : la moyenne nationale des taux de vacance de commerces en centre-ville est de 10,5 % ; elle est à Hyères de 8 %. Ce n'est pas un exploit, mais il y a pire. C'est toujours pareil : quand on s'observe, on se désole ; quand on se compare, parfois on se console.

Nous avons répondu à la question, et nous ne reprendrons pas ce sujet tout à l'heure.

Je soumets la délibération n° 5 au vote.

ADOPTEE PAR 37 VOIX
6 ABSTENTIONS : M. POLITI – Mme TROPINI – M. KBAIER – Mme ANFONSI – M. FALLOT – M. FELTEN

AFFAIRE N° 6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Recours au dispositif des « emplois d'avenir »

M. DI RUSSO : La Commune, soucieuse de l'emploi de la jeunesse, a fait le choix de se mobiliser et de soutenir le dispositif « emplois d'avenir » et « accompagnement à l'emploi » initié par l'Etat.

Nous avons souhaité accompagner cette démarche nationale pour la professionnalisation des jeunes, et ouvrir une qualification pour ces jeunes peu ou pas qualifiés.

Ils sont accompagnés au quotidien par un tuteur et bénéficient de formations. Ces emplois constituent un véritable sas pour une insertion sociale et professionnelle. En plus, cela représente une aide pour leur estime, et des chances de réinsertion sociale, voire professionnelle et, pour certains, une vie sociale retrouvée.

Nous avons pris, en 2014, 35 emplois pour 3 ans. Cela se terminera donc en 2017. La collectivité souhaite continuer à participer à ce dispositif.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur ces 35 emplois, tous n'ont pas été reconduits parce qu'il faut être sélectif en fonction de l'engagement de ceux qui sont recrutés.

Mme COLLIN : Une fois de plus, nous sommes obligés de constater que vous nous demandez d'entériner une inégalité des citoyens devant l'emploi. Quand on connaît le taux élevé de chômage et les difficultés actuelles que rencontrent les jeunes pour accéder à la vie professionnelle, cette mesure est discriminatoire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je m'excuse de vous interrompre : est-ce que, dans votre famille, il est absolument exclu qu'il y ait des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui puissent être handicapés – là, ils vont jusqu'à 30 ans -, et qui seraient peu ou pas qualifiés ? Vous avez beaucoup de chance. Je ne sais pas quelle cible vous avez en tête, mais tout le monde peut être concerné.

Mme COLLIN : Bien sûr, mais vous ne me laissez pas finir. Je ne dis pas que c'est discriminatoire parce que c'est réservé à des gens de moins de 25 ans ou des handicapés, mais parce que le troisième alinéa réserve les emplois précieux à un public qui réside dans une zone urbaine sensible ou de revitalisation rurale. Cela empêche donc un jeune habitant le quartier de la Gare ou Costebelle, par exemple, de décrocher son premier emploi.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous pouvez avoir un enfant qui vit dans un milieu rural ou dans un quartier qui n'est pas favorisé.

Mme COLLIN : Oui, mais lui tout autant que quelqu'un qui habite la Gare ou Costebelle. Pourquoi créer une injustice de plus ? Nous plaidons plutôt pour une réelle égalité des chances. Nous ne pouvons que nous abstenir, en espérant que le

recrutement de cette année soit plus judicieux que celui de 2015 qui vous a obligé à vous séparer de sept d'entre eux.

A ce propos, combien comptez-vous en recruter ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cela dépendra de la qualité des candidats et des besoins de la Commune. Quant au fait que sept n'aient pas été reconduits, vous devriez nous en féliciter, cela montre que ce n'est pas une mesure laxiste, mais une mesure où l'engagement est réciproque et où l'on doit faire ses preuves puisque la Commune et l'Etat s'engagent.

Pour le reste, il n'est pas besoin de rappeler les écarts sidéraux entre votre vision de la société et la mienne. Ils se traduisent encore une fois par votre appréciation.

M. KBAIER : Je voudrais rappeler que nous nous abstiendrons sur cette délibération car, il y a 3 ans, nous avions qualifié ces emplois *d'emplois sans avenir*.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous auriez pu changer en trois ans.

M. KBAIER : C'est la réalité et, justement, si vous recommencez la même expérience, vous allez vous trouver devant le même problème : au bout de 3 ans, vous allez licencier ces jeunes qui se sont bien investis.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, ils peuvent être reconduits pendant 3 ans. Si, dans 3 ans, comme c'est vraisemblable, il y a des besoins d'emplois, ils auront été soumis à un stage de longue durée, et ils auront une employabilité particulière qui permettra de les embaucher.

Je comprends ce que vous voulez dire, mais c'est la politique sociale de l'emploi, chose que je connais un peu. Je suis, en tant qu'économiste libéral, tout à fait favorable à tous les systèmes des TUC, CES, emplois d'avenir ou autres. Pourquoi ? Quand quelqu'un est loin de l'emploi, notamment jeune, s'il n'y a pas un sas, une proposition qui le conduit à intégrer la société du travail, avec des horaires et un tutorat, il ne trouvera jamais d'emploi. C'est un moyen positif, me semble-t-il, de lutter contre le chômage des jeunes. Il ne faut pas en faire le fin du fin, mais c'est une possibilité qui me paraît pertinente, même si l'on continue à considérer que ce sont les entreprises qui créent les emplois. Cette insertion, cette sociabilisation me paraît très pertinente. Je vous inviterai à venir rencontrer ces emplois d'avenir. Je vous garantis que cela vaut le coup.

Ceci étant, je respecte tous les points de vue, même si je ne les partage pas.

Je soumets au vote cette délibération.

ADOPTEE PAR 34 VOIX
9 ABSTENTIONS : M. POLITI – Mme TROPINI – M. KBAIER – Mme ANFONSI – M. FALLOT – M. FELTEN – Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Recours au dispositif du contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I.-C.A.E.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je rappelle, pour ceux qui ont le souci de la bonne gestion des deniers du contribuable, que les aides de l'Etat en la matière sont importantes et que cette action d'insertion vers l'emploi se fait avec une contribution importante de l'Etat.

M. DI RUSSO : Cette contribution de l'Etat est de 75 %. Je tiens à signaler que, d'après les statistiques, les emplois d'avenir qui sortent après 3 ans retrouvent généralement un emploi dans l'année qui suit.

Cette délibération est dans la même ligne, et cela concerne tout le monde.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Là, il n'y a pas d'exclusive.

Mme COLLIN : C'est pour cela que nous voterons pour.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je soumets au vote.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

M. DI RUSSO : Il faut dire que les contrats d'avenir sont recrutés par un jury indépendant, par rapport aux qualités. Nous ne faisons pas passer ceux qui sont dans une zone sensible avant les autres.

AFFAIRE N° 8 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Octroi d'une indemnité aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat.

M. DI RUSSO : Il s'agit de verser une indemnité de 446,86 € aux fonctionnaires d'Etat qui apportent leur aide technique, dans le cadre de l'établissement des taxes Municipales.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - ANIMATION - Programmation 2016 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention de partenariat financier entre l'EPIC Tourisme d'Hyères et la Commune d'Hyères

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette convention affirme un point évident : la politique touristique se fait dans l'EPIC, mais aussi hors de l'EPIC ; la communication qu'ils peuvent en faire est complémentaire, et justifie cette contribution.

Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Service Musée-site d'Olbia - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le site d'Olbia est toujours mis en valeur et poursuit une activité auprès des scolaires tout à fait substantielle. Vous vous souvenez qu'il y a quelques mois, vous avez autorisé le Maire à signer une convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle avec l'Etat, en sachant que le Parc national de Port-Cros avait préalablement signé cette même convention. Dans le cadre de cette convention, qui va dans le sens d'une éducation culturelle sensible, le site d'Olbia lance un appel à projets auprès des établissements scolaires et des centres sociaux de la Commune. *« Préserver et valoriser le patrimoine archéologique : de la fouille à la restitution »*, tel est son intitulé.

Les jeunes Hyérois sont invités à suivre les travaux menés sur le site, puis à s'approprier son histoire et sa réalité.

La production des élèves sera valorisée auprès du public, lors des Journées nationales de l'Archéologie.

Des projets sont subventionnables par la Direction régionale des Affaires culturelles, au titre de l'éducation artistique et culturelle.

Le budget de cette opération, pour 2017, est estimée à 15 000 €. Le ministère de la Culture, par la DRAC PACA peut subventionner à hauteur de 6 000 €. Merci de nous laisser demander cette subvention.

M. LE DEPUTE-MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Zone de la Recence - Boulevard Maréchal Juin - Acquisition de terrain cédé par TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Parcelle AM 199

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il s'agit d'une bande qui est tout le long de ce que l'on appelle le Pôle Santé. C'est important puisque va s'y implanter, dans les meilleurs délais, le centre de radiologie qui est à la gare, en s'élargissant encore. Pour nous, c'est extrêmement important. L'accord a été donné, la signature ne saurait tarder. Cela permettra d'avoir, en face de l'hôpital d'Hyères, un pôle de radiologie exceptionnel, ce qui ne peut qu'entraîner une synergie positive. Mais, il fallait, bien sûr, qu'il y ait un accès à la route par cette bande détenue par TPM qui nous la vend.

Ceci étant dit, je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Allée des Vignes Vierges - Vente de terrain - Parcelle BR 95 pour partie

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette délibération est, de mon point de vue, importante puisque, au-delà de l'habituel partage entre logements libres et logements sociaux, sur les parcelles disponibles, la volonté de la Commune – objet de la négociation que nous avons eue avec l'aménageur, le Nouveau Logis Provençal – est qu'une partie importante soit réservée aux jeunes actifs, de telle façon que ce phénomène, que l'on a souvent décrit, d'émigration pour ceux qui veulent acquérir ne se produise plus.

A titre d'exemple, un T3 sera aux environs de 150 000 €, ce qui est très loin du prix du marché, et qui permet d'y accéder sans difficulté dès lors que l'on a un revenu moyen. Cela permet aussi à la Commune, dans la convention, de l'attribuer aux Hyérois travaillant à Hyères et ayant un certain nombre de caractéristiques.

C'est tout à fait codifié. La Commune de Saint-Raphaël, par exemple, a réalisé 400 ou 500 logements de ce type. Cela me paraît très positif. Cela donne le choix aux jeunes de notre Commune de devenir propriétaires plutôt que de se déplacer dans les Communes avoisinantes.

M. COLLET : Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que je suis ravi de vous voir en grande forme.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pourquoi ? Vous étiez inquiet pour moi ?

M. COLLET : Je ne sais pas. A travers vos différentes interventions…

Deuxièmement, je vous rassure que je n'ai pas non plus l'intention de perturber le Conseil Municipal, mais simplement d'intervenir ponctuellement.

Concernant cette délibération, je me permettrais de l'englober dans la 13 et la 14 pour essayer de gagner du temps. Nous ne sommes pas opposés à la vente de ces terrains pour des projets d'aménagement. En revanche, la nature des programmes immobiliers prévus ne nous satisfait pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il ne faut pas de logements sociaux.

M. COLLET : Laissez-moi finir ! Nous craignons que la Ville ne s'engage dans une politique d'urbanisation excessive. Pour faire plus court, de bétonnage. Ces trois délibérations se surajoutent à nos programmes tels que les Rougières, etc. Nous craignons donc cette densification.

Concernant les Vignes Vierges, je rappellerai que c'est un secteur qui nous semble déjà très largement densifié. Je citerai la proximité du Val des Rougières, le projet des Bosquets, etc.

Nous ne sommes pas contre la création de logements, même si nous nous sommes opposés à la loi ALUR. Mais, rien ne nous oblige pour autant à créer 35 % sur ce secteur.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Est-ce que vous êtes un tenant du *Nimby* : Je suis à fond pour les logements sociaux, *Not in My BackYard* (pas chez moi) ?

M. COLLET : Je poursuis. Concernant la délibération n° 14 qui concerne les Salins, notre vote sera un peu différent, dans la mesure où la zone concernée mérite d'y faire quelque chose. C'est un secteur qui fait un peu une verrue. En revanche, nous sommes interpellés par la nature de l'aménagement. On va faire, comme sur les deux autres secteurs, du R+4. Je rappelle que les HLM aux Salins sont du R+2, voire un élément en R+3. On va faire du R+4 en bordure de la voie Ritondale, du R+4 dans la zone du Pyanet. Aux Salins, nous allons avoir, à droite, Simone Berriau qui fait partie des erreurs des années 60. On aurait pensé que, aujourd'hui, les mêmes erreurs ne seraient pas faites. Et, à gauche, du R+4. Un corridor de béton.

Il est nécessaire de créer des logements aux Salins, en espérant que cela puisse faire venir certains services publics : une agence postale, un distributeur. Il faut savoir aussi si l'école sera en capacité d'absorber ce surplus de population.

Nous ne sommes pas contre la création de logements, pas du tout, qu'ils soient sociaux ou non sociaux. En revanche, nous sommes contre cet excès de densification en surface et en vertical.

On parle aussi - c'est un mot un peu magique et à la mode aujourd'hui - de mixité sociale, de vivre ensemble. Quand on dit cela, on a l'impression d'avoir tout dit. Je suis un peu étonné de voir que, dans un même périmètre, par exemple aux Salins, on va mettre d'un côté des logements sociaux et, de l'autre côté, des logements en accession à la propriété. Cela ne me semble pas être de la mixité complète.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous proposez de supprimer les logements en accession à la propriété ?

M. COLLET : Non, mais je dis que, pour respecter la notion de mixité, il faudrait mélanger tous ces gens-là dans un même périmètre. Pourquoi créer un camp social et un camp non social ?

Mme DEL PERUGIA : Monsieur COLLET est intervenu sur trois délibérations.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Allez-y sur les trois.

Mme DEL PERUGIA : Pour nous, les trois projets n'ont pas la même valeur.

Pour ce qui concerne le Pyanet, la délibération n° 12, nous allons voter pour parce que l'on connaît la nécessité de logements sociaux. Nous nous étonnons un peu, malgré tout, de cette densification à cet endroit. Mais, comme vous dites, il faut bien trouver des endroits pour construire. Disons que nous le faisons un peu à regret parce que nous avons conscience de la nécessité de faire du logement social.

Pour ce qui est de la délibération n° 13, elle concerne le terrain qui se trouve le long de la voie Ritondale, au niveau du rond-point Petit : personnellement je suis très choquée que l'on puisse envisager de bâtir à cet endroit-là parce que nous sommes sur une voie qui est très bruyante, de catégorie 1. Le niveau sonore est de 81 décibels le jour et 76 décibels la nuit, au minimum. Cela signifie que c'est très bruyant de nuit comme de jour. Et là, on veut y faire 61 logements, pouvant abriter environ 200 personnes, sous le prétexte qu'il faut des logements sociaux. A la pollution sonore de cet endroit, s'ajoute une piètre qualité de l'air. Je trouve donc très choquant que l'on puisse décider d'installer des personnes dans un tel inconfort.

Autre problème : c'est une entrée de ville, et elle participe à la qualité paysagère de l'avenue Ritondale, que tout le monde reconnaît. Avec un immeuble de quatre, voire peut-être cinq étages - je ne sais pas, sur le PLU, la hauteur de 15 mètres est autorisée -, cette entrée de ville risque d'être défigurée.

Il est quand même assez étrange que, sur le règlement du futur PLU, cette zone soit classée en Ud, avec une emprise au sol de 35 % et la fameuse hauteur de 15 mètres, alors qu'au sud, on ne trouve que des villas avec jardin. Même en éloignant, autant que faire se peut, cet immeuble de la route - ce qui sera fait certainement puisqu'il faudra conserver une voie piétonne, voire une piste cyclable, je rêve - pour nous, ce sera certainement une verrue architecturale à cet endroit-là, ce sera le seul immeuble de cette hauteur.

Nous souhaitons donc que cette servitude sociale soit supprimée et que ce terrain garde sa destination de jardin public. Vu où il se trouve, c'est la seule chose que l'on peut en faire et, pour le moment, c'est très agréable.

Pour ce qui est de l'OAP des Salins, nous sommes un peu plus mesurés. Nous trouvons cette OAP surdimensionnée. D'abord, c'est une zone à risque de crue faible, si l'on en croit la cartographie du TRI. Et, quand on regarde l'atlas des zones inondables, nous sommes dans le lit majeur du Gapeau. Nous sommes aussi en zone de submersion moyenne. C'est donc mettre beaucoup de monde dans un endroit qui est peut-être à risque. Nous pointons la chose, en vous demandant d'y regarder de près.

Autre problème, esthétique celui-là : les bâtiments auront 4 étages. Je suis d'accord avec le collègue en ce qui concerne la continuité de bétonnage au niveau du front de mer des Salins. Cela peut choquer parce qu'il s'agit de la résidence Berriau qui a un label « patrimoine », mais on sait très bien aujourd'hui que l'on ne referait pas de l'urbanisme comme on l'a fait dans les années 60. Pour nous, c'est une erreur.

A quoi va ressembler l'entrée des Salins, avec un tel ensemble immobilier ? Ce sera quand même du R+4, même la résidence Berriau de l'autre côté. Les immeubles en bord de route n'ont que 2 étages. On voit, certes, la tour de 9 étages, mais le long de la route, les immeubles ont 2 étages avec du végétal qui les dissimule.

Deux cent-huit logements représentent environ 600 personnes. C'est beaucoup pour un village sans commerce, sans service public, sans transport en commun efficace. Cela ressemble un peu à de la relégation, même si je pense que les habitants des Salins ont une qualité de vie appréciable et qu'ils ont fait ce choix de vie de se retrouver dans une fraction éloignée et où il n'y a aucune commodité. En revanche, en y mettant du logement social, ce ne sera pas forcément un choix de vie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pourquoi ?

Mme DEL PERUGIA : Quand vous êtes bénéficiaire d'un logement social, vous êtes tellement content de ce que l'on vous propose que vous le prenez là où on vous le propose.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Détrompez-vous, chère amie.

Mme DEL PERUGIA : Quand vous attendez plusieurs années un logement social, quand on vous en propose un, vous le prenez.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je trouve cela un peu discriminatoire.

Mme DEL PERUGIA : C'est une réalité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mettre des gens qui gagnent moins de 4 500 € par mois, des couples avec deux enfants, c'est quand même un scandale !

Mme DEL PERUGIA : Franchement, je ne suis pas sûre que l'on retrouvera cette population dans ce lieu. Nous en reparlerons à ce moment-là. Je suis peut-être, moi aussi, éligible en logement social, pourquoi est-ce que je n'irais pas ? Soyons réalistes, regardons comment les choses se passent vraiment.

Ensuite, il y a le problème de l'école qui accueille une soixantaine d'enfants et qui pourrait en accueillir plus de 200.

Pour nous, cette OAP est surdimensionnée. Nous aimerions diviser les chiffres par deux pour en faire un projet qui puisse s'intégrer dans l'économie du village : 100 logements de 2 étages, pour une intégration paysagère réussie.

Mme TROPINI : Comme les collègues, je vais intervenir sur les trois délibérations.

En ce qui concerne la première, la priorité aux jeunes actifs Hyérois, c'est merveilleux. En revanche, le lieu nous gêne : les Vignes Vierges. Durant son mandat, Jacques POLITI a souhaité lancer aussi un projet immobilier sur cette parcelle. Or, les habitants s'y sont totalement opposés, et la Municipalité de l'époque a préféré renoncer. D'ailleurs, il me semble que l'opposition avait aussi suivi la démarche. La totalité du terrain devait être consacrée à la réalisation d'un espace vert public. C'est la raison pour laquelle nous resterons cohérents, et voterons pour.

Pour la délibération n° 13, cette parcelle a été rachetée par la Ville à l'Etat. La Municipalité précédente avait un projet très avancé avec la MACIF qui devait y construire son siège régional. Pour des raisons internes, le projet n'a pas vu le jour. Or, à l'époque, il y avait une vraie inquiétude des habitants quant au devenir de ce terrain. Aujourd'hui, ces inquiétudes sont toujours les mêmes parce qu'il s'agit de 60 logements, soit 200 personnes et 120 à 150 voitures entre habitants et visiteurs. Est-ce que le lieu peut les accueillir ? L'avenue Léopold Ritondale voit passer des milliers de voitures par jour : ne risque-t-on pas de voir cette belle avenue urbaine se transformer en boulevard périphérique ?

La question du quota des logements sociaux va devenir finalement un faux épouvantail puisque, avec le passage à la métropole, il n'est pas exclu que le taux ne soit pas désormais calculé à l'échelle communautaire. Nous resterons cohérents avec la position de la Municipalité de l'époque, et nous voterons contre.

Pour la délibération n° 14, au sujet des Salins, il s'agit bien de 200 logements : n'est-ce pas disproportionné pour la fraction des Salins ? Qu'en pensent les Salinois ? De plus, il semblerait que des remarques aient été faites contre la réalisation de cette OAP lors de l'enquête publique, les Salins ayant été lourdement impactés lors des

dernières inondations. Ne serait-il pas plus prudent d'attendre l'avis du commissaire-enquêteur, enquête qui se termine d'ailleurs ce soir ? Comme nous l'avons dit, lors de la présentation du PLU, nous préférons privilégier la réhabilitation du logement ancien dans la haute ville, et comme cela est prévu, au Massillon, au Versailles et à la re-densification du centre-ville. Autrement dit construire la ville sur la ville. Par conséquent, nous préférons, sur cette délibération, nous abstenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Quelques commentaires sur ceux que chacun a fait.

Le commentaire général est que l'on ne peut pas être hors sol. On peut avoir un point de vue, mais on est quand même dans un contexte, dans des obligations morales et administratives. Après, on peut dire n'importe quoi. Ce n'est pas une frénésie de construire qui nous anime, bien au contraire. C'est l'obligation de faire en sorte que la Commune d'Hyères, dont la population stagne depuis 20 ou 30 ans retrouve un peu de vitalité. Et c'est l'obligation administrative qui fait que, au PLU, s'est imposée la construction d'environ 3 500 logements sociaux, soit, à 35 % de logement social par opération, 10 000 logements sur la durée du PLU. Ce n'est pas de la littérature, c'est une obligation imposée par l'Etat dont le coût, s'il y a une observation, est la mise en carence et une pénalité pour le contribuable. Je veux bien que chaque groupe minoritaire pense qu'il vaut mieux avoir 3 ou 4 M€ de pénalités pour le contribuable et ne pas pouvoir accueillir les jeunes Hyérois qui veulent résider ici. Moi, je fais un autre choix, le choix de la légalité et de l'activité. Je peux vous dire que si n'importe lequel d'entre vous était aux affaires, il n'aurait pas d'autre choix que d'essayer de réaliser ces logements.

Vous évoquiez, Madame TROPINI, Massillon et Versailles, je tiens à vous informer que, concernant Massillon, l'opération se fait dans des conditions extraordinairement difficiles. Le terrain a été vendu par le propriétaire, l'EPFR PACA, 17 M€. Si l'on dit : pourquoi construire davantage ? Personne ne fera rien s'il n'amortit pas a minima 17 M€ sur l'opération Massillon. Le Versailles : nous sommes dessus. Je vous rappelle que 3 500 logements sociaux manquent à la Commune d'Hyères, d'après les calculs de l'Etat et les normes réglementaires en vigueur.

Ensuite, quand on décline par quartier, nous sommes très attentifs à ce que l'harmonie locale soit préservée. Dans le projet des Grès, il va de soi qu'à peu près la moitié, sinon 60 % du terrain, sera maintenue en espace libre et en jardin. Mais, j'ai envie de dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec la délibération : la désaffectation n'a même pas à être déclarée, elle y est, et donc il faudra déclasser.

Quand vous évoquez Barbesant, je veux bien, mais il y a une réalisation pour laquelle nous avons fait un concours pour sélectionner, je crois que le projet présenté est très intégré, de grande qualité, notamment dans son matériau. C'est du R+4. Vous verrez que l'intégration est tout à fait correcte. Et nous gardons, dans l'espace Barbesant, à peu près l'essentiel du terrain pour l'aménager en jardin. C'est un jardin magnifique, totalement inutilisé, abandonné. Il y aura toujours le chemin piétonnier, éventuellement cyclable, en bord de route puisque le recul est demandé.

Mais, la composition du projet permet de garder 60 % en jardin ouvert au public, donc autorisant chacun à s'y rendre.

Quant aux Salins, c'est peut-être là que je trouve que les analyses manquent le plus de pertinence. Quand on a une responsabilité, on peut tout faire, mais on ne peut pas dire que, par exemple, les problèmes d'emploi, les problèmes de vitalité commerciale, les problèmes de logement sont secondaires. De quoi crèvent les Salins ? Vous le savez, Monsieur COLLET, Monsieur OZENDA, Madame MARINO et d'autres : les Salins se meurent. Ne renversons pas les propositions. S'il n'y a plus qu'une supérette en situation de survie que l'on me doit un peu d'ailleurs, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'activités, pas assez de consommation. Si l'on veut que ce village magnifique retrouve une vitalité, que ce ne soit pas simplement le lieu privilégié où l'on va manger au restaurant, mais pour lequel on se fout éperdument de savoir ce que fait la population, pourvu qu'elle joue à la pétanque, tout va bien. Il manque de la population aux Salins. C'est le bout du monde, si je peux me permettre, c'est complètement excentré dans la Commune. S'il n'y a pas une animation naturelle par une population plus importante, cela ne fonctionnera pas.

Si ce projet se fait, il faudra bien entendu faire les réservations nécessaires et créer une école supplémentaire ; cela va de soi. Les équipements publics devront suivre, chacun en est bien convaincu. Ce projet est un projet totalement responsable.

J'attire enfin votre attention sur un dernier point : le terrain est propriété communale, c'est pour cela que nous le vendons moins que cher que l'estimation des Domaines parce que nous voulons des logements pour actifs. C'est un acte politique volontaire et important. Le terrain Barbesant est propriété communale, c'est pourquoi nous imposons à notre intervenant social une composition qui permet de préserver l'essentiel du jardin et de garder cette bande en bord de route. Mais, le terrain des Salins n'est que très partiellement propriété communale, c'est une propriété privée et là, il y a un marché, on ne peut pas dire et raconter n'importe quoi. C'est un peu comme les commerces en centre-ville, ce n'est pas moi qui fixe le niveau du bail ni celui du mètre carré. Si nous voulons, parce que cela me paraît une nécessité vitale pour les Salins, donner davantage de densité à ce quartier qui n'en finit plus de s'effondrer, il faut y amener de la population. Pour que l'équilibre des opérations soit à peu près acceptable, eu égard aux normes imposées en termes de logements sociaux, il faut qu'il y ait une densité suffisante, mais tout à fait responsable, dans l'opération.

(Madame COLLIN demande la parole)

Madame, vous vous êtes exprimée. Tout le monde s'est exprimé. J'ai répondu. Ce n'est pas un dialogue sans fin. Je sais bien que c'est votre seule tribune pendant un mois. Alors, allez-y, Madame COLLIN.

Mme COLLIN : Merci de votre gentillesse, Monsieur le Maire. Je ne sais pas comment appeler cela. Enfin, franchement, de vous à moi ! Je sais que vous êtes

légaliste, mais est-ce que vous avez le choix ? Votre famille politique est pour cette loi ALUR.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Qu'est-ce que vous racontez ? Madame, allez faire votre propagande de débile ailleurs, mais ne racontez pas n'importe quoi. Vous dites que ma famille politique est favorable à la loi ALUR ou à la loi DUFLOT ? Il faut réviser vos classiques et arrêter de raconter n'importe quoi, même si vous êtes bientôt en campagne électorale. Comment les Français peuvent-il, à un moment donné, être sensibilisés à ce genre de discours ?

Mme COLLIN : C'est le discours de bon sens, je m'excuse. Comment accepter de construire 3 500 logements quand il n'y a « que » 1 000 demandes de logements sociaux ? Pour qui est le reste ? C'est au risque de détruire l'identité d'Hyères. Nous n'avons pas vocation à devenir la banlieue-dortoir de Toulon.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Absolument, Madame, vous avez raison. Le seul problème, c'est que le Front national, dans toutes les Communes du Var, dit la même chose puisque c'est une photocopie qu'ils lisent, comme dans la question que vous poserez tout à l'heure. Nous sommes dans le pathétique.

M. OZENDA : Je voulais répondre à Madame DEL PERUGIA parce qu'elle fait des restrictions sur les aménagements qui doivent se faire. Elle n'y vit pas. Elle ne sait pas que les retraités, pour toucher leur retraite, sont obligés d'aller à l'Ayguade parce qu'il n'y a plus d'agence postale aux Salins, qu'il n'y a pas de distributeur automatique de billets, qu'il n'y a pas de commerce. Je pense que les Salinois ont aussi besoin d'un certain confort, d'avoir un distributeur automatique de billets pour que les commerces puissent travailler. Quand les gens viennent aux Salins, s'ils n'ont pas de liquide, ils s'en vont, ils vont à l'Ayguade et ils vont manger ailleurs, mais pas aux Salins.

Il est facile de dire certaines choses quand on n'y vit pas. Quand les gens y vivent, je ne vois pas comment on peut se mettre à la place de ces gens-là et dire qu'il ne faut pas faire cela à tel endroit. On y vit, nous savons ce dont nous avons besoin, et nous savons que nous avons besoin de ce qui doit se faire. Nous avons besoin d'une salle polyvalente, de commerces, d'un distributeur automatique de billets, etc. En tant que Salinois, nous avons besoin d'avoir aussi certaines choses que nous n'avons pas actuellement.

Mme GALLART : Je tenais à rectifier parce que j'ai entendu le chiffre que vous avez énoncé de 1 000 demandeurs de logements sur Hyères. A quand remontez-vous ? Comment détenez-vous ce chiffre fatidique de 1 000 demandes ?

Mme COLLIN : Quel est le bon chiffre ?

Mme GALLART : Les vrais chiffres sont à peu près à 2 600 demandes à ce jour. Avant de sortir n'importe quel chiffre, il faut déjà voir quels sont les états et le manque crucial de logements disponibles.

Mme COLLIN : J'allais dire que vous amenez de l'eau à mon moulin. J'ai la lettre de quelqu'un qui a fait une demande de logement en 2001, et la Mairie lui a écrit en 2011 pour lui demander de renouveler sa demande. Effectivement, cela a dû bien grossir depuis le temps.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Peuchère ! En 2011, la Mairie a fait son métier puisqu'il faut renouveler chaque année les demandes de logements sociaux. Si la personne ne l'a pas fait, je rends hommage à la Municipalité précédente qui a pris l'initiative de demander à quelqu'un qui avait oublié de renouveler.

La démocratie donne à tous les citoyens le droit de s'exprimer, autrement elle ne serait pas la démocratie. Mais, un minimum de réflexion ou de connaissance n'abîme pas la démocratie.

M. OZENDA : Est-ce que je rapporte les autres ? Je tenais quand même à dire qu'à Barbesant, il reste 4 500 mètres carrés de jardin public.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur le Pyanet, je vous demande de délibérer.

ADOPTEE PAR 34 VOIX
9 CONTRE : M. POLITI – Mme TROPINI – M. KBAIER – Mme ANFONSI – M. FALLOT – M. FELTEN – Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Impasse Pierre Barbesant et Avenue Léopold Ritondale - Vente de terrain - Parcelle CN 93 pour partie

ADOPTEE PAR 34 VOIX
11 CONTRE : M. POLITI – Mme TROPINI – M. KBAIER – Mme ANFONSI – M. FALLOT – M. FELTEN – Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS M. SEEMULLER – Mme DEL PERUGIA

M. LE DEPUTE-MAIRE : Donc, on ne construit pas de logements sociaux sur les terrains propriété communale. C'est une façon de voir les choses.

Mme COLLIN : Non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas ce que nous avons dit.

Mme DEL PERUGIA : Non, au bord de la voie Ritondale.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Effectivement, il y en a qui pouvaient penser construire au jardin Denis.

AFFAIRE N° 14 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Les SALINS - Bd Front de Mer - Vente propriété communale - Parcelles IH 2 pour partie, IH 4 et IH 5

M. COLLET : Monsieur le Maire, permettez-moi quand même : vous ne pouvez pas faire ce raccourci. On ne peut pas accepter ce que vous avez dit. On n'a pas dit que l'on ne voulait pas de logements sociaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai dit « sur un terrain propriété communale ».

M. COLLET : Nous n'avons pas dit cela non plus.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Que dites-vous alors ?

M. COLLET : Nous sommes contre la densification du projet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je crois que vous avez raison de rectifier.

M. COLLET : Il ne faut pas dire que nous sommes opposés aux logements sociaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je sais que vous êtes très favorables aux logements sociaux. La déclaration symbolique du Front national très favorable aux logements sociaux sera d'ailleurs inscrite au procès-verbal. Je ne peux que m'en réjouir. Simplement, on ne peut pas les faire en altitude, il faut bien que l'on trouve une assiette foncière.

Je mets au vote la délibération n° 14.

ADOPTEE PAR 34 VOIX
11 ABSTENTION : M. POLITI – Mme TROPINI – M. KBAIER – Mme ANFONSI – M. FALLOT – M. FELTEN – Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS M. SEEMULLER – Mme DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 15 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - PROPRIETES COMMUNALES - Lieudit la Maunière/Quartier Saint Martin(La Source de la Vierge) - Parcelle cadastrée CW N° 9 - Autorisation à l'association PELOTON UTILITAIRE CYNOPHILE HYEROIS (PUCH) de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 27 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 100 formant le lot n°174 du lotissement au profit de Monsieur et Madame Tonneau Michel

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 17- GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 71 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 278 formant le lot n° 350 du lotissement au profit de la SCI Carla.

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n°67 formant le lot n°40 - Indivision Romeu. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je fais un commentaire qui ne concerne pas les intéressés, qui est général : je crois que nous avons bien fait, dans la délibération sur les baux emphytéotiques, même si, là, il n'y a pas de raison de douter de l'objectif, de mettre une clause anti-spéculative qui, lorsque l'on fait l'augmentation d'un étage, ne permet pas de revendre dans les 15 ans qui suivent. Vous imaginez ce qui pourrait se passer.

Je mets cette délibération aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA BERGERIE - Parcelle cadastrée section EX n°53 formant le lot n°24 - Monsieur GUY Yves. Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 20 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché Paysan du mardi - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2016

AFFAIRE N° 21 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement à l'occasion des festivités de Noël 2016

Mme RITONDALE : *(Lecture des délibérations)*

ADOPTEES A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - STATIONNEMENT SUR VOIRIE - CENTRE VILLE - Gratuité à l'occasion des festivités de fin d'année.

AFFAIRE N° 23 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PARC MUNICIPAL DU CASINO - Accès gratuit à l'occasion des festivités de fin d'année.

M. GELY : Ces délibérations autorisent le stationnement gratuit sur les places Clémenceau et République et sur les parkings du Casino, de 8 h à 22 h, pendant la période de fin d'année.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Fourniture de matériaux et d'agrégats - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Autorisation de signature du contrat à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dénommé «Contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques [2016-2018]»

M. LE DEPUTE-MAIRE : *(Lecture de la délibération, en l'absence momentanée de Madame MONFORT)*

Je crois qu'il y a là une mutualisation des forces positive avec l'Agence de l'Eau qui est un des partenaires d'Etat le plus efficace pour une Commune, et que nous devons remercier

Je soumets à votre approbation.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - EAU - Etude de définition du schéma directeur de ruissellement sur la partie Sud de la Commune - Appel d'offres ouvert.

Mme MONFORT : On se souviendra que nous avions fait un Schéma directeur de Gestion des eaux pluviales sur la partie nord de la Commune. Il faut le compléter par les mêmes études sur la partie sud, qui consisteront à récupérer les données nécessaires pour poursuivre la gestion patrimoniale du réseau pluvial et connaître les écoulements situés en zones privées, pour établir une programme hiérarchisé des travaux, pour garantir l'assainissement pluvial, et réaliser un zonage pluvial complet et formalisé qui sera intégré dans le PLU.

La procédure se décomposera en 2 lots :

- Un premier lot technique d'environ 197 000 € pour réaliser l'état initial et la gestion patrimoniale des réseaux, la mise en place des scenarii, la programmation des travaux et l'étude des secteurs remarquables de la Commune.

- Un deuxième lot d'un minimum de 30 000 € et d'un maximum de 150 000 €, qui consistera à effectuer les relevés du réseau SIG et les études de détail sur les zones sensibles déterminées lors de la première phase.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ? Cela bouclera l'ensemble des informations sur le ruissellement sur la Commune.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères - Etude pour la préservation durable du tombolo ouest - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous revenons sur la démarche Grand Site qui est fort bien engagée et qui avance de façon tout à fait notable. Les deux délibérations qui viennent sont des demandes de subvention pour alimenter l'étude que nous faisons sur le tombolo ouest pour le préserver.

Vous le savez, une démarche Grand Site nécessite trois conditions : il faut un site, il faut qu'il soit classé, et il faut qu'il soit menacé. Menacé, il peut l'être par les activités humaines, et aussi – c'est plus savoureux - par la nature elle-même. C'est le cas du tombolo ouest qui, si nous ne faisons rien, disparaîtra un jour ou l'autre. Il fait partie de l'identité, non seulement de la Presqu'île de Giens qu'il constitue en grande partie, mais aussi de la ville d'Hyères. Donc, nous protégeons le tombolo, et c'est conforme à la démarche Grand Site.

Cette étude que nous programmons inclut tout ce que vous avez pu lire sur ce projet de délibération, depuis le diagnostic jusqu'à l'impact sur les milieux marins. Son montant est estimé à 100 000 €. Le plan de financement peut se présenter de la façon suivante :

- La DREAL : 20 %.
- Le Conseil régional : 30 %.
- Le Conseil départemental : 30 %.
- La Ville : 20 %

La première délibération vise à demander 30 % au Conseil départemental. Et la deuxième, 30 % au Conseil régional.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères - Etude pour la préservation durable du tombolo ouest - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

Affaire n° 29 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Opération Grand Site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères - Approbation du projet Grand Site

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est une délibération importante et symbolique, mais j'ai été vraiment très heureux – je pense que ce bonheur était partagé – que, à l'unanimité, le comité de pilotage, qui regroupe aussi bien les services de l'Etat que les associations et les élus, ait approuvé le projet tel qu'il a été présenté.

M. CARRASSAN : Cette délibération est d'autant plus symbolique que nous n'étions pas obligés de soumettre cette affaire au vote au Conseil Municipal. Nous le faisons parce que cela nous paraît conforme à l'information des élus et à l'évolution de notre dialogue permanent.

Le comité de pilotage a effectivement validé à l'unanimité, le 23 septembre dernier, le projet de Grand Site, selon les trois grands objectifs que nous poursuivons avec lui :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère naturelle et culturelle du site.
- Améliorer la qualité de l'accueil, des stationnements, etc.
- Favoriser le développement socioéconomique local dans le respect des habitants.

Voilà les fondamentaux de ce projet.

Cette démarche aboutit à un programme d'études et de travaux, dont l'étude pour protéger le tombolo fait partie.

Après cette validation du comité de pilotage, qui était une étape décisive, les étapes suivantes sont également importantes. La prochaine est une inspection générale du ministère. Il y en a eu une préalable, en janvier dernier. Mais, l'inspection générale, c'est autre chose. Elle sera suivie d'un passage en commission départementale des sites. Après quoi, nous irons devant la commission supérieure des sites au ministère de l'Ecologie.

Voilà les trois étapes qui nous attendent à court terme, pour continuer à avancer vers l'obtention du label Grand Site : la mise en œuvre de ces actions, la gestion exemplaire du site remarquable de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères. Vous avez peut-être observé que le nom même de l'opération s'était modifié pour coller davantage avec son périmètre.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut rappeler aussi que c'est une opération qui s'est déroulée à Hyères. Vu de loin, il n'est pas sûr que la Presqu'île de Giens soit totalement identifiée.

M. CARRASSAN : Nous disions « Opération Grand Site Presqu'île de Giens », nous disons maintenant « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères ». Tout cela est fort bien menée avec les partenaires, et nous pouvons espérer, dans des délais très raisonnables, l'obtention du label Grand Site de France. Nous étions, récemment, à l'assemblée générale du réseau des Grands Sites de France, et je puis vous dire que l'affaire est tout à fait bien considérée par ce réseau lui-même, et sa directrice, Anne VOURC'H.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DEL PERUGIA : Nous sommes bien sûr très heureux de voir ce document finalisé, et nous l'approuverons volontiers. Mais, vous savez que j'aime bien pinailler. Donc, je souhaitais vous faire quand même quelques remarques. Je vous disais tout à l'heure que nos philosophies semblaient diverger à propos de la notion de valorisation. J'en ai un autre exemple par la façon dont le tourisme durable est envisagé dans le document.

Il me semble que, entre la version 2015 et la version 2016, il y a eu une perte d'ambition. Je m'explique : dans la version 2015, il était bien question de sensibiliser les publics à la fragilité et à la rareté du site, ou encore d'associer les structures touristiques à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un guide des bonnes pratiques environnementales et paysagères. Cela me semble très important.

Certes, nous retrouvons ces éléments dans la version 2016, dans l'orientation 2 « Accueillir », avec le titre « Organiser le tourisme durable ». Mais, les fiches-actions qui correspondent à cet objectif, soit la 6, justement celle des plages, et la 7 qui concerne la promotion et la requalification de l'offre touristique, passent à côté de l'essentiel. L'objectif est affiché et on se rend compte que les fiches-actions ne le remplissent pas forcément.

Dans les fiches-actions, l'accent est mis sur la qualité paysagère, sur l'esthétique des installations et sur le niveau de confort offert. C'est bien, mais ce n'est pas cela, le tourisme durable. Le tourisme durable est un tourisme qui doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social. Les bonnes pratiques environnementale sont donc l'essence du tourisme durable. Cela n'a rien à voir avec une montée en gamme de l'offre.

De même, la privatisation des espaces se heurte un peu à l'éthique et au social. J'agite donc un chiffon pour attirer votre attention. Pas un chiffon rouge, un chiffon vert. Quand on fait partie de l'espace d'adhésion de la charte du parc, quand on met en place une OGS, on doit être exemplaire, et aller dans le sens du développement durable – ces mots sont peut-être un peu galvaudés aujourd'hui. C'est cela qui fera notre force et notre originalité. On ne doit pas, et on ne peut pas, ressembler à nos voisines qui n'ont pas la même ambition.

Ensuite, il manque, à notre avis, un élément fondamental dans le dossier, dont dépend tout le reste ou presque : la capacité des îles n'est pas définie. On n'en parle qu'au niveau d'un renvoi à une action prioritaire de la charte du parc, qui est la définition de la capacité de charge. Mais, qui va prendre ce problème à bras-le-corps et quand ? Cela va quand même définir une grosse partie des problèmes de déplacement.

Je me suis un peu inquiétée quand, dans le journal Municipal, j'ai vu que l'on se félicitait d'une augmentation de la fréquentation de Porquerolles, cet été, respectivement 8 et 10 % pour juillet et août. Est-ce qu'il y a vraiment une volonté Municipale de prendre en compte le tourisme durable ? Sachant que plus il y aura de fréquentation sur les îles, plus on mettra en péril certainement l'environnement.

Pour les parkings de délestage, on a seulement évoqué dans ce dossier le Palyvestre et l'Almanarre ; celui d'Arromanches disparaît puisqu'il est devenu, dans le futur PLU, une zone Nsl, c'est-à-dire qui pourra recevoir des activités de loisirs. Il va donc perdre sa destination de parking.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez observé qu'il a perdu sa nature constructible. C'était une zone Na, c'est-à-dire totalement constructible à terme. C'est devenu une zone inconstructible, avec simplement un petit filet de loisirs.

Mme DEL PERUGIA : Nous sommes là sur une entité du Grand Site, il semblerait que vous ne l'ayez pas retenu comme parking de délestage : que va-t-il se faire sur cette partie-là ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est obligatoirement la destination parking, alors que c'était précédemment une destination où l'on pouvait construire.

Mme DEL PERUGIA : Vous êtes en train de me dire que le parking d'Arromanches restera un parking ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui. J'ai pensé longtemps qu'Arromanches était disproportionné en termes de surfaces de parking. Il était très peu fréquenté, à un moment donné, sauf aux pointes du 14 juillet et du 15 août. J'ai observé que les habitudes ont été prises et que, peut-être aussi le fait de ne plus permettre le parking en bord de mer, en face de l'aéroport, avaient conduit à une fréquentation accrue. C'est un trajet que je fais souvent, et je l'observe. En tous les cas, même si c'est pour cette raison ou pour d'autres, il est plus fréquenté. C'est la raison pour laquelle, alors

qu'il pouvait y avoir des destinations mixtes, j'ai demandé, au PLU, qu'il soit totalement classé en parking, non constructible.

Mme DEL PERUGIA : Il n'est pas classé en zone de parking, il est classé en zone d'activité de loisirs.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non. Une petite bande est en zone de loisirs.

Mme DEL PERUGIA : Tout le parking. Je vous l'assure, Monsieur le Maire, j'ai bien étudié le PLU.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, il n'y a pas d'autre destination souhaitable que celle-là. Nous vérifierons, mais l'objectif est celui-là.

M. SEEMULLER : Nous sommes dans un déclaratif qui va tout à fait dans le sens de ce que nous souhaitons, et je remercie le travail effectué par l'ensemble des parties prenantes, qui donne de la lisibilité.

J'ai toujours une même réflexion qui concerne la mise en œuvre. On a un sujet très important qui touche aux transports, qui est connecté avec le PDU. Il est évoqué plusieurs fois « rechercher des solutions nouvelles pour la desserte des îles ». C'est un élément très important puisqu'on parle d'un million de personnes qui transitent sur ce tombolo et sur cet espace fragile. Ce sont ces éléments qui donneront de la crédibilité au projet, c'est-à-dire la capacité d'inventer d'autres modes d'accès à Porquerolles qui soulageront et renverseront complètement la problématique d'accès au Grand Site. Si l'on continue d'imaginer un Grand Site avec 1 300 000 personnes qui passent par le double tombolo et qui créent cette thrombose absolue, nous risquons de ne pas avoir les fruits de nos récoltes.

Vous connaissez mon attachement à Port-Cros, et je voudrais vous faire remarquer, page 45 du document, qu'il ne s'agit pas de l'épave du Slava Rossii, mais du Fort du Moulin. Si l'on pouvait corriger, je pense que le Parc national serait extrêmement heureux.

(Sortie de Monsieur le Maire. Monsieur ROUX préside)

M. CARRASSAN : C'est une erreur de légende, nous la corrigerons.

M. ROUX : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Cimetières de la ville d'Hyères les Palmiers - Perception des taxes d'inhumation - Convoi et redevances du dépositoire et de la morgue - Fixation des tarifs pour l'année 2017.

Mme LOISEAU : *(Lecture de la délibération)*

M. ROUX : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (43 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - Politique de la Ville - Convention tripartite avec le Conseil Départemental et l'Association de Prévention Spécialisée Club des Jeunes

Mme MAI : *(Lecture de la délibération)*

(Retour de Monsieur le Maire)

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'APS fonctionne très bien. J'en profite pour vous dire que j'informerai le Conseil Municipal, tout à l'heure, sur la situation de Massillon, lors de ma réponse à une question.

M. EYNARD-TOMATIS : Monsieur le Maire, j'avais décidé de prendre la parole sur cette question, mais, en préalable, je pense, comme Monsieur COLLET, que vous êtes très en forme aujourd'hui et, par rapport à ce que vous lui avez répondu, ainsi qu'à Madame COLLIN, je voudrais un peu dépassionner les débats.

Je me réfère ainsi à votre tribune de l'été dernier, dans laquelle vous insistiez sur votre conception du rôle des élus minoritaires. Sauf votre respect, si c'est pour nous clouer le bec avec des termes comme « débiles », « pathétique » ou « peuchère », et nous faire sentir votre mépris, je m'inquiète sur l'interprétation que vous allez faire de mon intervention concernant la question 31.

Monsieur le Maire, je vous rassure, nous avons bien compris qu'il s'agit de signer une convention tripartite avec le Conseil départemental et l'Association de Prévention spécialisée Club des Jeunes et que, en la matière, eu égard à l'importance des sommes engagées, mieux vaut une convention que l'absence de tout cadre juridique, notamment s'agissant d'une association exerçant sa mission depuis plus de 40 ans. Cependant, je voudrais vous faire quelques remarques et vous préciser que, malgré l'avis initial que j'avais formulé en commission, et sans nous opposer

catégoriquement à cette mesure, nous nous abstiendrons, pour deux raisons principales : l'une sur le fond, l'autre sur la forme.

Sur le fond, notre abstention réside dans le fait que notre groupe s'était exprimé défavorablement contre une partie de l'utilisation des moyens importants alloués à la Politique de la Ville. Vous nous avez demandé, à plusieurs reprises, de mettre nos différents votes en cohérence, nous essayons de progresser en ce sens, même si vous nous objecterai sur cette question qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de valider ou de nous opposer à une décision, mais de vous donner l'autorisation de la mettre en application.

Sur la forme, notre abstention trouve son *primum movens* dans le projet de convention que l'on nous a soumis en annexe de la question.

Comme nous l'avons fait remarquer, lors de la troisième commission, notre avis ne pouvait se concevoir qu'après lecture dudit projet. Que lit-on dans ce projet ? Tout d'abord qu'il est fait en application de la loi de 2000 et du décret de juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques. J'aurais tendance à dire qu'il était temps de signer une convention, mais je vous accorde que cet argument n'est pas suffisant à lui seul pour nous abstenir.

Me permettez-vous donc de faire remarquer que le texte que l'on nous a soumis présente un certain nombre de zones nébuleuses, dont il est précisé qu'il faudra les compléter ? Ceci n'a pas une grande importance concernant les numéros de délibérations, mais s'avère plus anxiogène quand il s'agit, par exemple, du montant d'un financement alloué par la Commune ou d'une mise à disposition de locaux.

Me permettez-vous également de dire, par exemple, que l'article 2 du projet de convention précise que le pilotage et l'évaluation des actions de prévention spécialisées, au sein du comité stratégique et technique, doivent être conformes au livret technique de suivi et de pilotage qui serait annexé au projet, mais dont on ne nous donne pas un exemplaire ?

Enfin, l'intitulé de la question précise que les dépenses sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget communal 2016. Nous aurions aimé que les détails soient présentés dans la question.

La signature de cette convention nous semble nécessaire, mais les zones d'incertitude du projet nous incitent à la prudence.

Pour toutes ces remarques, en espérant vous avoir donné quelques raisons de croire en l'amélioration progressive de notre cohérence, et dans le souci de produire une argumentation plus constructive, nous ne nous opposerons pas à ce que le Conseil Municipal vous autorise à enfin signer cette convention, et nous nous contenterons de nous abstenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 40 VOIX
3 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N° 32 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Communauté d'Agglomération de Toulon Provence Méditerranée - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

M. ROUX : *(Lecture de la délibération)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour aller un peu plus dans le détail, je crois que chacun connaît les missions principales de la Communauté d'agglomération.

Le transport : nous en avons longuement parlé à travers le PDU et les actions du Réseau Mistral.

Les zones d'activité : nous sommes concernés par le Palyvestre, Saint-Martin et le Roubaud, notamment. J'indique comme information utile que le Palyvestre va connaître 2 M€ de travaux dans les semaines à venir.

La Politique de la Ville fait l'objet d'une réflexion, et même d'analyses de la Communauté d'agglomération, ainsi que de l'Etat.

Et puis, il y a tout un ensemble de sujets que vous connaissez également :

L'assainissement relève désormais de TPM, les ordures ménagères vont être transférées ; nous travaillons actuellement à ce transfert.

Le tourisme va être transféré au profit d'un EPIC intercommunal, tout en gardant l'identité touristique locale.

Le développement durable est une des missions importante de TPM où nous sommes particulièrement concernés à travers le sentier du littoral, la gestion des Salins et le contrat de baie des Iles d'or.

La culture, où la Villa Noailles est sans doute en pole position dans nos activités au niveau de TPM.

Il s'agit d'une grosse machine que je vous laisse commenter.

M. SEEMULLER : Nous reprenons donc rendez-vous, puisque nous avions déjà évoqué à deux reprises le bilan de TPM. Je n'ai pas vu de grands changements par rapport au précédent rapport et à ce que le Président FALCO avait mis en avant dans son éditorial, ce qui donne d'ailleurs le ton de l'Agglomération, à laquelle nous ne participons pas et où vous constituez la majorité.

Dans les événements-clés 2015 - c'est l'éditorial du Président -, on retient le Chalucet (Toulon), Télomédia (Toulon), le label Scène nationale (Toulon), Toulon Ruche digitale, easy-TPM (Toulon). On met en avant deux initiatives : une à La Crau pour un stade, et une à Saint-Mandrier pour les chantiers navals.

Hyères, la troisième ville du Var, n'apparaît pas dans ces éléments structurants. C'est une interrogation que nous avions posée l'année dernière, nous la posons à nouveau : quelle est la place de la troisième ville de TPM, au sein de l'Agglomération ? Quels sont les projets, aujourd'hui, qui vont porter l'attention de la majorité pour nous aider à structurer ? Par exemple, la gare multimodale ? Pourquoi pas des programmes de Politique de la Ville sur le Val des Rougières ? J'espère, demain, la ligne gare-aéroport. J'espère une ruche digitale pour soutenir le commerce à Hyères. Pourquoi pas un centre de recherche et de développement pour l'horticulture ? Etc.

Les compétences de l'Agglomération, qui sont le suivi de la loi NOTRe dans la transformation en métropole, sont un enjeu dominant majeur et essentiel.

Je vous rends grâce pour le travail que vous avez fait - et je vous en remercie - sur le tourisme puisque l'on devrait conserver ce qui fait l'essentiel. Cependant, je dois dire que le chemin est long et qu'il faut absolument engager ce rapport de force pour que cette troisième ville du Var - j'ai presque envie de dire la plus belle puisque c'est la nôtre – soit reconnue et bénéficie du soutien de ce qui est déterminant pour nos investissements et pour notre avenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je partage totalement ce que vous venez de dire. Je pense que les proches années à venir vont en voir la traduction. Simplement, TPM n'aide que si on le lui demande ; c'est une difficulté.

Pour la ZAC du Roubaud, TPM sera présente, notamment dans le cadre de l'accès par l'autoroute et la Maison du Terroir.

La ZAC des Rougières : TPM sera présente, dans le cadre de la médiane qui circulera tout le long du Roubaud, et qui joindra la voie Olbia à la zone du Palyvestre.

TPM est présente au niveau de la zone du Palyvestre : elle va être refaite dans sa quasi-totalité, pour 2 M€ de travaux. Des travaux avaient d'ailleurs été faits, lors de la Municipalité précédente. Malheureusement, ils avaient été réalisés avant que TPM ait donné son accord, et les 300 000 € de travaux n'avaient pas pu être remboursés par TPM.

Toutes ces zones d'activité vont désormais venir à maturité. La difficulté est que cela prend un peu de temps. Mais, nous sommes sur des rails.

Nous avons également fait déclarer d'intérêt communautaire l'avenue Decugis. Cela me paraît très important parce que, liant La Londe et les Salins, elle sera d'intérêt communautaire. On peut penser que, en 2018, une fois que d'autres priorités seront définies, elle sera budgétisée.

Si nous arrivons, avant la fin du mandat, à avoir une contribution importante sur le Palyvestre, sur l'avenue Decugis, sur la ZAC du Roubaud, et sur la ZAC des Rougières, nous n'aurons pas du tout rattrapé le retard – j'en suis bien conscient -, mais nous aurons utilisé cet instrument qu'est la Communauté d'agglomération pour le développement local.

Pour le reste, c'est plus particulier. Il y a une réflexion que je livre à votre sagacité sur le vélodrome. Il est communautaire. Mais, la situation du vélodrome est compliquée. Il n'est plus ce qu'il était. Le départ du Pôle France, dans des conditions particulière, celui de Morelon et de l'équipe de France font que, aujourd'hui, le fonctionnement du vélodrome est celui d'une association certes éminente, mais qui n'est pas à la hauteur des infrastructures. Je me demande - je livre cela, je n'ai pas d'avis – s'il ne peut pas y avoir une réflexion sur une DSP concernant le vélodrome. Laisser cette structure en l'état pour l'activité qu'elle a aujourd'hui est un questionnement lourd. Imaginons que, dans le cadre d'une DSP, en fixant avec TPM les normes, nous puissions maintenir l'activité cycliste prioritaire et de haut niveau. Pourquoi ne pas permettre une couverture qui en fasse une sorte de Zénith, avec toutes les activités qui pourraient en résulter ? Nous ne pouvons pas le faire, nous n'en avons pas les moyens, et TPM ne s'engagera pas.

En revanche, pourquoi ne pas réfléchir à une DSP ? Est-ce qu'un opérateur, sur un cahier des charges du genre « sport et animation », ne pourrait pas donner davantage de vitalité à une structure exceptionnelle ? Les travaux qui ont été faits, notamment en matière de locaux sportifs, tout autour du vélodrome, sont totalement inutilisés aujourd'hui. Nous allons y localiser, avec des travaux complémentaires, le club de boxe, avec la curiosité qu'il a fallu faire un accès pour les personnes à mobilité réduite. Tout cela n'avait peut-être pas été suffisamment pensé en son temps. Mais, si l'on veut que cet espace exceptionnel retrouve une vie, je me demande s'il ne faut pas que nous réfléchissions à une destination de ce type-là, en maîtrisant le cahier des charges. Peut-être que l'on ne parviendra pas à trouver un destinataire ou l'objectif. Mais, la situation actuelle me paraît totalement insatisfaisante. C'est une des grosses structures qu'a TPM. Quand on parle de TPM, on nous dit : le vélodrome et la Villa Noailles. Cette dernière fonctionne, malgré les incidents récents que nous avons connus. Le vélodrome ?

Si vous avez une réflexion, des propositions, faites m'en part. On peut espérer le retour du Pôle France. Mais, il n'y a plus Morelon et la fédération a choisi d'autres destinations.

Aujourd'hui, les activités sont limitées, même si elles sont intéressantes. Il n'y a pas une adéquation entre la qualité de cette installation et l'activité qu'elle reçoit. Je pense que TPM, si l'on trouve une belle idée et une DSP, pourrait être un support important.

On sait que ce vélodrome est là, nous sommes contents et, une fois par an, on va voir une course de juniors. C'est bien, mais quand même, il a eu une autre histoire. Personne n'est responsable, c'est comme cela. Imaginons qu'il soit couvert, qu'est-

ce qui nous empêcherait, avec des aménagements complémentaires, d'accueillir une compétition de Coupe Davis ? Nous n'avons pas cette possibilité aujourd'hui. Que ce soit en matière de sports, d'animations, de spectacles un peu lourds, il faut une DSP parce que nous ne sommes pas entrepreneurs de spectacles.

Monsieur SEEMULLER et les uns et les autres, si cela ne vous paraît pas trop incongru, je suis preneur de vos réflexions.

M. SEEMULLER : Si vous continuez de me faire des propositions, notre relation va devenir très ambiguë.

Je soumets à l'ensemble du conseil la possibilité, en commission, d'aborder un certain nombre de questions de cette nature. Nous avons échangé sur la question du Pôle Rugby. Nous avons la chance d'avoir un Pôle Jeunes Rugby très important. La Fédération française de rugby s'interroge sur sa pérennité. C'est un outil formidable. Il faut aussi lui donner les moyens. On peut avoir la même réflexion sur l'Espace 3000 qui est dans un état très dégradé : que veut-on en faire ? Ce qui se construit aujourd'hui en France - je prends l'exemple du dernier stade qui est d'initiative privée, le stade de Lyon, et il y aura bientôt une initiative dans le rugby -, c'est de faire ces stades mixtes. La vraie question est : Quel est l'investisseur ? Quel est le projet ? Quel est le public ? Nous avons un certain nombre d'atouts.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est obligatoirement privé. Quand je demande si vous avez des propositions, venez me voir et on en parle, on les mettra sur le plateau du Conseil Municipal. Nous avons chacun nos idées et, parfois, nos réseaux. Vous parliez de rugby, je sais les liens qui vous unissent à des fonctionnaires de l'Assemblée nationale que j'ai bien connus, en matière de rugby. Cela peut être intéressant.

Il me semble que l'on a manqué l'occasion de couvrir, à un moment donné, cet espace quand nous avons fait les travaux en couvrant uniquement les pistes.

M. ROUX : Ce n'est pas nous qui avons manqué l'occasion, c'est la Fédération française de cyclisme qui n'a pas voulu couvrir entièrement le vélodrome de Costebelle parce qu'elle disait que, si on le couvrait, il y aurait moins de courses de cyclisme de haut niveau. Dès que l'on a fait les travaux de couverture, ils nous ont enlevé l'élite, ils l'ont mise ailleurs. Et ce vélodrome est devenu de moins en moins fréquenté.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'enjeu est plus que varois, il est plus sur TPM. Nous pouvons y réfléchir.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 33 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la Région Est de Toulon - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal.

Mme MONFORT : Ce syndicat de l'Est est né en 1947 mais, malheureusement, son espérance de vie ne dépassera pas les 72 ou 74 ans puisqu'il est appelé à disparaître en 2018 ou en 2020, victime du transfert de compétences dans les Agglomérations.

Il regroupe 8 Communes, sous la présidence de La Londe : Pierrefeu, Collobrières, La Crau, Carqueiranne, Hyères, La Londe, Bormes, Le Lavandou. J'ai l'honneur d'y siéger avec Madame GAYMARD, Jean-Louis OZENDA et Corinne LOISEAU.

Ce syndicat est en fait le grossiste en eau. Il nous assure l'approvisionnement, l'adduction et la potabilisation de l'eau potable, en complément de notre ressource propre qui est la nappe alluviale du Gapeau que nous exploitons pour à peu près 80 % de notre consommation d'eau.

L'eau qui est achetée à ce syndicat provient de deux sources : Carcès géré par la Ville de Toulon, et l'eau du Verdon gérée par la SCP. Le délégataire de la DSP est Veolia. C'est lui qui assure les achats d'eau, qui les a à sa charge à ses risques et périls, et qui doit répondre à la fourniture d'un débit général pour l'ensemble du syndicat de l'est de 600 litres/seconde. Dans cette quantité, Hyères a souscrit un débit de 180 litres/seconde.

Ce syndicat est sain financièrement, il a très peu d'endettement.

Pour la Commune, la surtaxe est d'environ 1 M€ par an, dont 80 % sont destinés aux travaux d'investissement (réseau, canalisations, les usines, etc.), et 20 % pour l'eau potable. Ce qui fait un prix moyen du mètre cube acheté au syndicat de l'est de 1,34 €.

En 2015, les faits marquants sont la continuité de la baisse des achats d'eau puisque, depuis 2011, nous avons diminué de 90 % nos achats d'eau au syndicat de l'est, et encore de moitié entre 2015 et l'année d'avant.

Les fonds sur les travaux ont été utilisés, cette année, particulièrement pour des gros travaux de canalisation sur La Londe, sur Collobrières, et surtout pour la réparation de l'usine de Carnoules qui était dans un état assez dégradé, qu'il faut reprendre quasiment à zéro.

On peut dire que les débits souscrits, de 180 litres/seconde pour nous, ne sont plus adaptés à la situation actuelle. Il est donc prévu de les revoir. Cette révision pourra avoir lieu, dans un premier temps, d'ici peut-être la fin de l'année puisque nous sommes en renégociation avec la SCP du contrat d'achat d'eau sur les 600 litres/secondes. On pourrait peut-être baisser la souscription générale du syndicat et,

donc, par ricochet, la nôtre. Soit directement lors du transfert de compétence, soit quand le syndicat sera dissous ou évoluera. Là, il faudra que l'on puisse réduire notre part d'achat d'eau, pas forcément notre part sur les travaux d'investissement des forages.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DEL PERUGIA : Chaque année, ce rapport revient et, chaque année, je râle. Madame MONFORT apporte de bonnes nouvelles - nous allons renégocier ce contrat – parce que je pense que l'on est la vache à lait du syndicat. C'est nous qui consommons le moins d'eau, alors que nous payons le plus cher cette eau.

Je conteste un peu votre chiffre du prix de revient de l'eau que l'on achète au syndicat. J'ai pris le total d'achat d'eau, 1 118 000 et quelques, et le volume qui nous a été livré.

Mme MONFORT : Le montant total d'achat d'eau, c'est 600 et quelques.

Mme DEL PERUGIA : D'accord, mais si vous ne comptez pas la prime fixe dans le prix de l'eau, ce syndicat nous revient à 6,59 € le mètre cube d'eau.

Mme MONFORT : C'est sur les 20 % d'eau qu'il faut calculer.

Mme DEL PERUGIA : J'avais demandé à faire partie de la commission, mais vous n'avez pas voulu de moi. C'était au début.

M. LE DEPUTE-MAIRE : On ne vous connaissez pas comme aujourd'hui.

Mme DEL PERUGIA : Si je faisais partie de la commission, je taperais du poing sur la table. Madame MONFORT doit certainement le faire. Il faut renégocier ce contrat parce que l'on paie trop cher l'eau et que, avec le système Aqua Rénova, il n'y a pas de raison que l'on achète de grandes quantités d'eau. J'aimerais bien que l'on n'attende pas le transfert de compétence, 2018 ou 2020, parce que c'est une somme très importante, plus d'un million d'euros, qu'on leur laisse chaque année.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très honnêtement, je pense que, au-delà des observations que vous faites, nous sommes très bien défendus par Madame MONFORT sur des affaires où la compétence est importante. Nous avons la chance d'avoir une élue très compétente en la matière.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 34 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat des Communes du Littoral Varois - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

Mme AUDIBERT : Ce syndicat comporte 28 Communes qui vont de Sainte-Maxime à Bandol. Les représentants pour la Ville d'Hyères sont : Monsieur le Maire, Madame MONFORT, qui est également vice-présidente, et moi-même.

Son rôle est de :

- Echanger des expériences et des solutions de gestion sur les problématiques qui sont liées au littoral, sur l'économie, la protection environnementale, l'aménagement, etc.
- Défendre les intérêts des Communes du littoral pour l'activité liée aux plages.

Nous avons également une représentation à l'ANEL, qui est l'association nationale des élus locaux.

Les actions de ce syndicat sont de :

- Faire connaître la spécificité du littoral méditerranéen, puisque nous sommes englobés dans des lois générales qui nous mêlent de la même façon avec les plages de l'Atlantique, de la Manche et des Landes, alors qu'il faudrait reconnaître la spécificité méditerranéenne. Sur ce sujet, le syndicat nous aide beaucoup.
- Faire amender le décret « plages » pour garantir la défense et le maintien des activités de plagistes, qui sont importantes pour nous, dans le respect de l'environnement et de l'érosion du littoral.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis un peu stupéfait de voir une section de fonctionnement avec un excédent de 47 000 €. C'est-à-dire que la moitié simplement des recettes est dépensée. C'est que les recettes sont trop fortes. Je trouve que les dépenses sont également élevées. Peut-être serait-il opportun que les délégués d'Hyères interrogent le syndicat sur l'opportunité de baisser les contributions des Communes. Quand je vois 47 000 € d'excédent de fonctionnement sur un total de 98 000, cela me fait rêver. Cela voudrait dire que, à l'échelle de la Commune, nous aurions 45 millions d'excédent de fonctionnement.

Sauf à considérer que ce sont des sommes thésaurisées pour une opération d'envergure internationale, une réflexion s'impose, me semble-t-il. Je vois quatre réunions syndicales et une réunion à Port-Cros. Voilà ! Vous pouvez faire passer à mon ami le Président BERNARDI cette demande de précision.

Mme AUDIBERT : Le seul investissement connu à aujourd'hui du syndicat des Communes littorales est un barrage anti pollution stocké au port d'Hyères.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est un syndicat intéressant parce que cela permet d'obtenir pas mal d'informations juridiques, notamment sur les décrets « plages », etc.

Mme DEL PERUGIA : J'avais fait la même remarque que vous. J'avais calculé que chaque réunion leur coûtait 8 641 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous ne faisons pas de procès, mais nous demandons peut-être une inflexion.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 35 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

M. LE DEPUTÉ-MAIRE.- Enfin, on va nettoyer tout le fleuve !

Mme MONFORT : Je pense que nous sommes en rythme de croisière, c'est-à-dire que l'on connaît les quelques tensions qu'il a pu y avoir. A priori, tout s'est apaisé, nous sommes dans l'action et le travail commence à se faire à un rythme intéressant.

Il s'agit d'un syndicat mixte d'études et de travaux qui regroupe 15 Communes, donc une grande partie du bassin versant du Gapeau, qui est la structure porteuse du SAGE puisque, la CLE n'ayant pas de structure juridique, elle est obligée de s'appuyer sur une structure. C'est donc le syndicat mixte qui porte le SAGE et qui a pris aussi la compétence Inondations qui n'est plus communale.

Notre contribution était de 90 000 € en 2015, elle va baisser à 50 000 en 2016. Ce syndicat sera très abondé par les subventions de l'Agence de l'Eau.

Les faits marquants de 2015 :

La poursuite des études du SAGE, avec toutes les études sur les zones d'expansion de crues, les zones inondables, les risque d'inondation, l'état initial du SAGE et les volumes traitables. Normalement, le SAGE est une procédure très longue et très complexe, qui prend en gros 10 ans. On s'est donné 3 à 4 ans pour le faire, le rythme est donc très soutenu. Pour l'instant, on tient le rythme, mais c'est une très bonne chose.

L'élaboration et la validation du PAPI d'intention. Il s'agit de la première version du plan de lutte contre les inondations où l'on détermine les travaux, où l'on fait un premier budget agréé par l'Agence de l'Eau, qui permet ensuite de décliner les actions, et qui est complété, par la suite, par d'autres études pour constituer le PAPI complet.

M. LE DEPUTE-MAIRE : A quelle date ce PAPI complet ?

Mme MONFORT : Disons mi-2018.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'attire l'attention sur le fait qu'il y avait un choix que nous n'avons pas fait : compte tenu des inondations dont la Commune peut être victime, attendre que le PAPI soit réalisé, fin 2018. Cela signifie que, à partir de là, des travaux pouvaient être diligentés et intervenir en 2019 ou 2020. Comme parfois les inondations n'attendent pas, tout ce qui a été fait à l'Oratoire, toutes les acquisitions et les réflexions sur la zone du Plan du Pont, etc., ont été faites sur le budget communal. Nous verrons bien si nous pouvons les réintroduire grâce au PAPI pour un remboursement. Mais, en la matière, je crois que la sécurité prévalait. Je pense qu'il a été justifié de le faire, mais je voulais l'indiquer. Les procédure administratives sont tellement longues que, parfois, nous sommes un peu inquiets.

Mme MONFORT : L'installation de stations hydrométriques de mesure, et la déclaration d'intérêt général du programme d'entretien dans les piscines a commencé sur Hyères, et va s'achever sur la partie Hyéroise dans quelques jours.

Un dernier rappel sur le Plan du Pont pour compléter : la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre la Commune et le syndicat. Maintenant, c'est la Commune qui peut s'occuper de réaliser ces travaux, à la place du syndicat.

L'étude faune-flore, les achats fonciers amiables, la validation de la zone en tant que zone d'expansion de crue prioritaire ont été réalisés.

L'étude de maîtrise d'œuvre vient de commencer. Ce n'est pas une étude intellectuelle, mais vraiment très factuelle. C'est le projet technique, c'est-à-dire le dimensionnement de l'ouvrage, qui devrait s'achever été 2016, pour un début des travaux prévu en 2018, en fonction de la procédure administrative qui, même si elle a été réduite au minimum, comporte une DUP. On devrait arriver à débuter les travaux en 2018, sauf incident sur les procédures, en particulier pour la finalisation du foncier sur le chenal de crue.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Voilà des informations complétes sur ce sujet.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 36 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Société Publique Locale Méditerranée - Rapport d'Activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

M. CARRASSAN : Si vous avez parcouru ce rapport, vous aurez vu que, à la page 43, la Commune d'Hyères est traitée en sept lignes, et en une ligne à la page 53.

Vous aurez noté que l'adhésion à cette société publique locale d'aménagement de la Commune d'Hyères date de 2012. Pour une raison que je n'ai jamais bien perçue, le capital de cette société est détenu à 67 % par La Vallette.

La SPLM doit réaliser, sur la ZAC de la Crestade, 35 % de logements locatifs sociaux. Elle intervient en qualité d'aménageur et de promoteur. Elle a engagé des négociations avec les propriétaires fonciers ; ce qui est très bien.

Page 53, vous aurez lu que la SPLM, en sa qualité d'aménageur, sera en mesure d'entreprendre les premiers travaux de VRD pour la fin de l'année 2016.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 37 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Mixte de Protection et de Valorisation de la Forêt Hyères/Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal

M. DI RUSSO : Ce syndicat a été créé en 1986 après le grand incendie des Maures. C'était un syndicat intercommunal, il a été transformé en syndicat mixte dernièrement puisque la compétence sur la DFCI de La Londe est passée à la Communauté Méditerranée Porte des Maures.

Nous avons une originalité que je tiens à signaler : Hyères fait partie de TPM, mais a aussi un pied dans Méditerranée Porte des Maures par le biais de ce syndicat.

Il s'agit de débroussaillement, de création de pistes. Vous avez tous les travaux réalisés en 2015 et en 2016. Un travail important est effectué. J'ai l'honneur de présider le syndicat, et je veille à ce qu'il y ait une égale répartition entre les travaux effectués sur la Commune d'Hyères et sur la Commune de La Londe.

En plus des actions de débroussaillement de pistes, nous avons fait des actions de propreté, dans le cadre de la Semaine du Patrimoine, en enlevant des dépôts sauvages, et aussi une remise en état de la forêt, en particulier celle de l'oliveraie de la piste prioritaire.

Cette année, le débroussaillement par les moutons, qui est une action à la fois écologique et économique, sera continué. Je tiens à mettre en exergue aussi le travail effectué par les CCFF de La Londe et d'Hyères qui nous aident énormément dans la protection de la forêt qui occupe un tiers de la Commune d'Hyères. La forêt est un patrimoine naturel et de paysage important pour notre Commune.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je souligne, parce que tu ne l'as pas vu pendant que tu parlais : c'est sous les applaudissements de Madame DEL PERUGIA.

Mme DEL PERUGIA : Pour les moutons.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 38 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat Intercommunal du Pôle Touristique Golfe des îles d'Or - La Provence d'Azur - Rapport d'activités 2015 - Communication au Conseil Municipal.

Mme CHAMBOURLIER : Ce syndicat regroupe Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, Pierrefeu. Ce sera le dernier rapport puisque, la loi NOTRe étant passée par là, le syndicat sera dissous à la fin de l'année.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est le transfert de la compétence Tourisme à TPM.

Mme CHAMBOURLIER : Ne soyez pas tristes, il aura une autre destination.

L'année 2015 a vu le changement de la dénomination de l'ancien Relais Information Service, appelé RIS, devenu Espace Terroir et Tourisme, ETT. Cette nouvelle dénomination traduit la résurrection d'un lieu et la métamorphose d'une institution. Elle peut aussi préfigurer une possible évolution du SIVU vers une action de valorisation des produits du terroir de qualité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je trouve que ce qui a été fait, dans un local qui n'était pas utilisé, est assez remarquable, qu'il faudra le poursuive dans le cadre de TPM. Je suis convaincu que des Communes supplémentaires pourront s'associer à cette démarche Produits du Terroir.

QUESTIONS ORALES

QUESTION SUR LES COMMERCES DU CENTRE-VILLE ET DE LA GARE posée par le groupe Agir pour Hyères

Monsieur le Député Maire

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil Municipal du 28 octobre 2016, vous poser une question d'actualité au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet du commerce du centre ville et de la Gare. De manière incontestable, l'équilibre entre les centres commerciaux et les commerces de centre-ville a été rompu au sein de l'Agglomération Toulonnaise. L'ouverture récente, sans concertation, de l'Avenue 83 ajoute encore à l'anarchie commerciale et

nous interroge sur la capacité de la majorité politique de l'Agglomération de définir une politique en faveur du commerce et l'artisanat de nos villes.

Les offices du Commerce et du Tourisme d'Hyères apportent leur soutien à une question complexe. Si la mise en œuvre du Parcours des Arts va dans le bon sens, l'inquiétude de la profession (article de Var matin du 10/10/2016) est réelle. Nous voudrions y répondre par de nouvelles propositions inspirées du rapport présenté au Gouvernement en début de semaine :

1) Le développement du commerce en ligne est une réalité. Nous demandons donc une action vigoureuse de l'Agglomération et de la Ville pour permettre l'installation de centres de coworking numérique dans les boutiques vides du centre-ville. Cette initiative permettrait d'apporter aux commerçants un soutien par un service nouveau (plateforme Commune pour commerçants, regroupement des commandes, casiers communs pour livraison), de développer des pépinières de jeunes entrepreneurs en recherche de bureaux et d'aider à la réduction de la fracture numérique entre les générations.

2) L'atout premier des centres commerciaux, c'est l'accessibilité. Nous réitérons notre demande du maintien et du développement de nouvelles navettes gratuites (port/Espace 3 000 et La Bayorre/centre-ville), la création de parkings à vélos et la mise en œuvre d'un petit train touristique pour le tour de la vieille ville et la mise en valeur du patrimoine et des commerces par des illuminations.

3) La question du prix des baux en centre-ville est une vraie difficulté. Ils sont en moyenne au dessus de la rentabilité dégagée par le commerce de centre-ville et surtout ils sont dissuasifs pour de jeunes entrepreneurs. C'est un sujet complexe et qui vise des groupes de gestion d'actifs dont l'objectif reste éloigné de celui de nos villes. Il nous paraîtrait nécessaire de mener, vis-à-vis de ces sociétés, une démarche juridique contraignante pour les obliger soit à céder leurs actifs, soit d'adapter le niveau de loyer à celui du marché.

4) Enfin, nous proposons différentes initiatives : ouverture, les dimanches après midi, place de la République, d'un bal populaire ou des animations musicales et organisation hors saisons de rencontres culturelles et sportives inter-quartiers.

Nous sommes convaincus que nos rues, nos places doivent pouvoir le week-end accueillir des évènements conviviaux, familiaux qui permettent l'expression d'un vrai vivre ensemble.

Dans l'attente de connaitre vos réponses à nos propositions, Monsieur le Député - Maire, nous vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous considérons, Monsieur SEEMULLER, que le débat a eu lieu sur le commerce de proximité, à l'occasion du point n° 5.

QUESTION SUR LA LUTTE CONTRE LE CHARENÇON ROUGE
posée par le groupe Agir pour Hyères

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil Municipal du 28 octobre 2016, vous poser une question d'actualité au nom du Groupe Agir pour Hyères au sujet de la lutte contre le charançon rouge.

Le palmier, et en particulier le Phoenix canariensis, a très largement contribué au développement économique de notre ville par son attrait pour les touristes. Il est devenu l'emblème de notre cité « Hyères les Palmiers , et un élément esthétique structurant de nos espaces verts et de nos jardins. C'est un patrimoine commun que nous devons préserver.

Aujourd'hui, un ravageur de type Rynchophorus ferrugineus, appelé communément charançon rouge ou CRP, vient bouleverser cet équilibre. En valeur patrimoniale, la perte subie est inestimable car de nombreux palmiers centenaires ont été perdus. L'inefficacité des traitements individuel, sous quelque forme que ce soit, est clairement démontrée et la seule stratégie qui s'impose aujourd'hui reste l'organisation d'une lutte collective coordonnée.

Pour atteindre cet objectif, l'endothérapie à base de Revive, apparaît, selon la conclusion de l'ANSES (avis du 26/02/2016) comme la solution optimale pour faire régresser la population des CAP. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un traitement anodin et sa mise en œuvre à l'échelle d'une territorialité doit être limitée dans le temps dans le respect de la réglementation avec pour objectifs :

- Obtenir un effet choc destiné à entrainer la régression effective du CAP.

- Eviter de créer un risque de chute des palmiers fragilisés

- Limiter l'utilisation d'un produit phytosanitaire en milieu urbain.

Une première campagne a pu traiter 400 palmiers. Une seconde campagne de 600 palmiers est prévue sur 2017. Si, sur la forme nous pouvons nous réjouir de cette démarche, sur le fond aucune solution à cette endémie ne sera apportée à terme, si seuls les palmiers municipaux sont traités. A l'instar de la démonstration actuelle sur le territoire de la CAVEM, qui nous apporte de nombreux enseignements, les associations qui militent au sein du CMSP sont prêtes à s'engager aux côtés des collectivités territoriales. Ce collectif travaille actuellement à la mise au point d'un outil d'aide à la mise en place de l'organisation d'un plan de lutte collective.

Ma question est la suivante : comment mieux impliquer les particuliers et pourquoi ne pas tirer les enseignements de la démarche des élus de la CAVEM?

Dans l'attente de connaitre votre réponse, Monsieur le Député-Maire, nous vous prions de croire à l'expression de nos sincères salutations

M. LE DEPUTE-MAIRE : Depuis deux ans, nous avons pris à bras-le-corps la lutte contre le charançon rouge du palmier. La mise en œuvre du traitement de 450 palmiers par le procédé de l'endothérapie, à base de Revive, commence à porter ses fruits. J'ai décidé de l'étendre à la totalité des palmiers publics Phoenix Canariensis. Un appel d'offres sera bientôt lancé, permettant de traiter les 1 000 palmiers publics concernés.

Au-delà des résultats de l'appel d'offres, nous avons la garantie que le traitement pourra être effectué à un coût très inférieur au coût antérieur et au prix actuellement pratiqué puisqu'il devrait s'élever à 70 € TTC par palmier. Cela devient plus qu'acceptable pour un propriétaire privé.

Par convention, la société SYNGENTA, titulaire du brevet, s'engage à répondre à toutes les demandes exprimées par des particuliers à un prix identique au prix public.

Il ne nous a pas échappé que le charançon rouge ne connaît pas de frontière et que, pour être efficace, il faut essayer de traiter la totalité. C'est d'ailleurs pour en tenir compte que les 450 palmiers qui ont été traités l'année dernière l'ont été sur un territoire le plus identifiable possible : tous les palmiers du bord de mer.

Le traitement global s'effectuera au printemps 2017, et nous ferons une grande campagne d'information auprès des particuliers, notamment auprès des CIL pour que l'efficacité soit au rendez-vous. D'ores et déjà, une information figure sur le site de la Commune.

Je suis heureux d'observer que le choix d'Endothérapie, auquel j'avais contribué en 2011 pour qu'il soit autorisé par le Gouvernement, soit aujourd'hui reconnu comme la seule solution.

L'effondrement récent d'un palmier de l'avenue Clotis, qui bénéficiait d'un traitement par la procédure bio, ne peut que nous encourager à poursuivre dans cette direction pour conserver la dimension identitaire que donnent les palmiers à notre Commune.

Quant à la CAVEM, nous saluons ses initiatives, mais nous l'avons précédée dans beaucoup de démarches. Nous sommes en relation avec le regroupement d'associations qui nous permettra la meilleure diffusion possible du sujet.

M. SEEMULLER : Est-ce qu'il y a des éléments de contrainte parce que nous risquons d'avoir des particuliers qui, même pour 70 €, soit ne sont pas là, soit ne gèrent plus leur espace, etc. ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce sera une ardente obligation, mais cela ne peut pas être une obligation. On ne peut pas obliger les personnes à le faire. En revanche, à 70 € le palmier, honnêtement, cela coûte beaucoup moins cher que de le faire couper.

M. SEEMULLER : Oui, mais il y a toujours des cas très particuliers. Par exemple, les personnes très âgées qui n'entretiennent plus. Cela peut constituer un foyer d'infection.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faudra faire un travail de communication maximum, aller chez les particuliers. D'ores et déjà, notre service Espaces verts fait un peu ce travail. Pouvons-nous aller plus loin ? Nous ne sommes pas dans la situation où, pour les affaires de débroussaillement prévues par la loi, on peut, après avoir donné l'injonction à plusieurs reprises, faire le travail à frais avancés pour ensuite être remboursés. Il faudrait que, peut-être, un amendement à la loi le permette. Votre remarque est très pertinente : s'il y en a un qui s'en fout et qu'il est au milieu du processus, il risque d'hypothéquer le résultat.

Nous allons essayer de faire le maximum d'informations. Et je vous remercie de bien vouloir, dès que ce sera possible, la relayer.

QUESTION SUR « UNE COMMUNE SANS MIGRANTS » posée par le groupe Hyères Bleu Marine

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans cette question, on souhaite connaître notre position sur huit propositions qui pourraient être votées en Conseil Municipal. Bien entendu, tel ne sera pas le cas. C'est une demande qui est d'ailleurs faite à tous les Conseils municipaux.

M. COLLET : Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, pour la clarté du propos et de la question, je vais vous lire son intégralité.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous voulez lire l'intégralité de la question ? Alors, allez le plus vite possible. Je ne peux pas vous en empêcher. Mais, il y a deux pages. Ce ne sont pas des questions. Par exemple, Madame TROPINI a posé une question sur Amitié Massillon, elle comporte 10 lignes. Des questions de deux pages, c'est nul, même si je ne veux pas être désagréable.

M. COLLET : Je vous accorde que, cette fois-ci, elle est longue. Les fois précédentes, elles étaient très courtes. Nous avons le droit, de temps en temps, de les allonger.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce n'est pas une question, c'est un tract qui est identiquement diffusé dans toutes les Communes.

M. COLLET : Nous avons une famille monoparentale, c'est normal.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ici, nous ne sommes pas là pour faire de la politique nationale systématiquement. Dépêchez-vous !

M. COLLET : Vous ne pouvez pas faire des attaques douteuses, en traitant les gens de débiles. Autorisez-moi à donner mon point de vue. On a le droit d'être d'accord ou pas. C'est la démocratie.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Lisez la totalité ! Ainsi chacun pourra en juger.

M. COLLET :

Monsieur le Maire,

Vous n'êtes pas sans ignorer les dispositions prises par le ministre de l'Intérieur quant à la répartition des migrants entre diverses villes du territoire et sa demande de créer 1 175 places d'hébergement pour notre région, avant fin décembre.

Cette décision unilatérale, qui confine à l'arbitraire, impose au premier magistrat des Communes concernées des individus dont la présence est majoritairement rejetée par nos concitoyens.

(On entend : « C'est faux ! »)

M. SEEMULLER : C'est scandaleux ! Monsieur le Maire, je vous demande instamment que l'on cesse de faire de la politique de ce niveau dans ce conseil. Nous pouvons tous en faire, et cela ne servira pas les Hyérois. Ce que vous dites actuellement est un scandale. Si vous voulez que l'on dégénère dans le Conseil Municipal, continuez ! Je n'accepte pas que l'on traite ainsi des jeunes qui sont dans une situation de précarité absolue. Vous êtes des « Thénardier » !

C'est à vous de faire régner l'ordre, Monsieur le Maire. Je vous demande instamment d'arrêter là.

(Monsieur SEEMULLER quitte sa place)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Si je fais régner l'ordre, il faut peut-être que vous vous calmiez un peu. Il y a deux stratégies : celle que j'ai eue depuis le début du Conseil Municipal parce que je trouve qu'il y a des choses qui ne me semblent pas rentrer dans le corpus habituel de la démocratie locale, et là, puisque l'on insiste, prenons-nous au jeu et demandons aux Hyérois d'être juges de la déclaration qui va suivre. Je pense que ce n'est pas mal.

M. COLLET : On sait que les 2 milliards d'euros que représente le coût de la politique d'asile ne conviennent pas, dixit la Cour des Comptes, et qu'on le laisse supporter par la collectivité nous choque.

Soucieux de la quiétude de notre ville et de ses habitants, dans le seul dessein de clarifier votre position à cet égard, et des mesures que vous seriez éventuellement conduit à adopter, je sollicite votre position sur le texte que je vous soumets et que je vais vous présenter.

Il serait pertinent qu'au-delà des clivages qui nous opposent nous adoptions à ce propos une position Commune dans l'intérêt de nos concitoyens.

Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos Communes, soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale,

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux, déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur Commune,

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos Communes, nuit à l'ordre public, perturbe l'économie locale, et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement,

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation,

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique Municipale.

Je souhaite connaître votre position sur les huit propositions indiquées ci-dessous, éléments qui, si vous le souhaitez, pourraient être votés en Conseil Municipal.

1 - La Commune d'Hyères s'engage à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

2 - La Commune d'Hyères s'engage à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais ;

3 - La Commune d'Hyères s'engage à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière ;

4 - La Commune d'Hyères s'engage à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou à l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;

5 - La Commune d'Hyères s'engage à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la Commune ;

6 - La Commune d'Hyères s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour faire connaître son opposition à l'accueil de migrants sur son territoire ;

7 - La Commune d'Hyères organisera une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil des migrants et les raisons objectives qui motivent son opposition à leur accueil ;

8 - Adopté en Conseil Municipal, ce texte doit être communiqué au Préfet du Var, au Président du Conseil départemental et au Président du Conseil régional.

En complément de ces propositions, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer très précisément :

1. Le nombre de migrants déjà installés dans notre Commune, ainsi que la structure de leurs lieux d'accueil.

2. Le nombre de migrants, si cela a déjà été décidé, attendus en provenance de Calais, ainsi que la composition de leurs groupes.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci beaucoup. Merci, Monsieur SEEMULLER, de revenir à votre place.

Je voudrais indiquer que deux associations dans notre Commune ont pris, en accord avec l'Etat, des initiatives d'accueil dont nous avons pris acte, sans concertation préalable. Je le regrette car je pense que la concertation est souhaitable. Nous avons appris les choses une fois qu'elles étaient effectuées.

API Provence : à ce jour, cette association accueille 7 demandeurs d'asile dans l'attente de la constitution de leurs dossiers.

Monsieur le Préfet m'a indiqué, ce matin, dans une réunion que nous avions ici, que cette structure est en voie de fermeture rapide, fin décembre. Il n'y aura donc plus d'hébergement dans ses locaux du 5 montée de Costebelle, qui, de tout temps, ont été affectés à l'accueil des immigrés.

L'association En chemin, située boulevard Chateaubriand, est identifiée par les services de l'Etat comme un CADA, avec un agrément de 64 personnes. Elle a mis à disposition 4 logements lui appartenant, dispersés dans la ville, pour accueillir les familles. Celles-ci, lorsqu'elles seront régularisées et auront obtenu un statut de réfugié, devront quitter le centre. Si leur demande de statut est déboutée, elles devront regagner leur pays d'origine.

Actuellement, 4 familles sont accueillies, 7 adultes et 13 enfants, ce qui conduit la Commune, à travers le Programme de Réussite Educative, à intervenir. Le PRE est en effet un accompagnement individuel pour les enfants de 2 à 16 ans en difficulté.

Eu égard à l'agrément de 64 personnes obtenu par l'association auprès de l'Etat, et de la trentaine d'enfants qui pourraient être accueillis, j'ai demandé au préfet une aide complémentaire, qui nous est accordée, de l'ordre de 55 000 €, pour faire fonctionner le PRE et pour les dépenses jointes. J'indique que la totalité du coût de ces accueils est financée par l'Etat.

Je voudrais dire très clairement que c'est l'honneur de notre pays de répondre présent lorsque des réfugiés demandent le droit d'asile. C'est une tradition que Voltaire ne désavouerait pas. En revanche, nous regrettons que ces arrivées n'aient pas fait l'objet d'une information préalable des services de l'Etat auprès de la

Commune car l'information doit passer. Nous avons indiqué à Monsieur le sous-préfet à la Ville que nos capacités d'accueil, compte tenu de l'initiative de En chemin, était largement atteintes et qu'aucun nouveau réfugié, au-delà de ces deux agréments précités, ne pouvait être accueilli s'il n'y avait pas des modalités pour le faire. L'Etat a enregistré cette contrainte et s'est engagé à la respecter.

De façon plus générale, quelques principes généraux doivent permettre de guider l'action nationale à l'égard des réfugiés :

- Les accords du Touquet doivent être renégociés, et la frontière britannique doit se situer en Angleterre et non pas en France, à Calais.

- Accueillir des réfugiés et satisfaire aux demandes d'asile, quand elles sont justifiées, fait partie de notre culture. En revanche, le maintien sur le territoire de personnes déboutées du droit d'asile ou en situation irrégulière n'est pas acceptable et elles doivent être reconduites. Tout doit être fait pour accélérer les procédures d'instruction qui sont de 2 ans en moyenne en France, et de 6 mois en Allemagne.

- Dans le cadre du démantèlement de la jungle de Calais, compte tenu de la situation de la Ville d'Hyères, aucune demande ne lui est faite.

Je trouve que la stratégie qu'a poursuivie le Gouvernement en la matière est la bonne stratégie et qu'il n'y en a pas d'autre. Je ne suis pas de ceux qui disent que cela consiste à disperser la poussière puisque l'on parle d'êtres humains, mais que le maintien de 10 000 personnes dans un camp, dans des conditions d'insalubrité inhumaine est inacceptable. Je vous rappelle qu'il y a 36 000 Communes en France. Bien sûr, les Communes ne se ressemblent pas. Mais, imaginons que 7 000 personnes soient réparties sur le territoire, cela représenterait une personne pour cinq Communes. Je pense que la France, dans sa tradition, peut accepter de trouver une solution. Ce n'est pas une pérennisation des personnes, mais cela va permettre un traitement humain et des conditions véritables de leur statut de réfugié qui demande un asile qui, parfois, est légitime et, parfois, ne l'est pas.

Je crois que, dans ces affaires-là, il faut la plus grande rigueur, mais aussi la plus grande ouverture d'esprit car l'on ne peut pas dénaturer ce que nous sommes. En tous les cas, c'est mon sentiment.

QUESTION SUR L'ASSOCIATION AMITIÉ MASSILLON
posée par le groupe Ensemble pour Hyères

Monsieur le Maire,

Suite aux différents articles parus dans la presse, notre groupe est très inquiet et très attentif au devenir de l'association Amitié Massillon.

Vous vous êtes déjà exprimé sur le sujet en séances du Conseil Municipal, et nous connaissons votre position.

Cette association aide de manière remarquable les plus démunis de notre ville, qu'ils soient sédentaires ou passagers.

Nous aimerions connaître, Monsieur le Maire, vos intentions pour permettre à l'association Amitié Massillon de continuer sa mission.

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'association Amitié Massillon a connu, ces derniers mois, des difficultés allant jusqu'à mettre en cause son activité, et même sa pérennité. Or, cette association centre social a joué toutes ces dernières années un rôle majeur dans la Politique de la Ville sur la Commune d'Hyères. A titre d'exemple des difficultés : elle vient de connaître deux changements de président - trois présidents en quelques mois - et deux changements de directeur – trois directeurs en quelques mois. Il semble que, aujourd'hui, cela soit stabilisé et qu'un directeur de qualité et d'efficacité ait été retenu, et que le président préside.

Pour sauver cette association, parce que c'est à la fois nécessaire pour la Commune et nécessaire pour elle-même, la Commune a décidé de mobiliser des moyens exceptionnels et de lancer un appel à tous les partenaires publics de l'association.

Pour lui permettre de passer un cap financier difficile, je proposerai au Conseil Municipal de décembre de procéder à une avance de trésorerie de 100 000 €, remboursable sur trois exercices. Il ne s'agit pas d'avoir une subvention définitive, mais de faire cette avance de trésorerie.

Elle devra donc également revenir à la priorité sociale qu'elle avait un peu quittée pour se disperser. Maladie dont son victime souvent des associations qui, trouvant des ressources par des appel à projets, finissent par soumissionner à tous les appels à projets au point de perdre leur identité. Cela a été compris, et cela devrait permettre de surmonter les problèmes de trésorerie.

Lors d'une réunion qui s'est tenue ce matin, qui réunissait le sous-préfet à la Ville, Monsieur Sabry HANI, des représentants du Conseil départemental, de TPM et, surtout, de la CAF, j'ai demandé que l'initiative de la Commune soit appuyée. Le Conseil départemental a décidé de verser une subvention de 45 000 € à Amitié Massillon. La CAF étudie de son côté la possibilité d'accorder une avance de trésorerie de 50 000 à 100 000 €.

Cela ne résoudra pas tous les problèmes, mais cela permet, en lui maintenant la tête hors de l'eau, de retrouver des structures assainies, une politique justifiée et de continuer à pérenniser ce centre social indispensable.

J'ai également souhaité que TPM – la présence de Valérie PAECHT témoignait de cette intention – mène une réflexion sur une extension sur le territoire de l'Agglomération, pour permettre de mieux amortir son personnel. Ils vont sans doute supprimer 15 postes.

Pour résumer, je pense qu'avec un nouveau directeur et un nouveau président, avec un recentrage des activités et une gestion beaucoup plus stricte des dépenses de fonctionnement, avec une redéfinition concertée de la Politique de la Ville, avec les avances de trésorerie évoquées, tout est fait pour que Amitié Massillon puisse redevenir, comme vous l'estimez et je partage votre sentiment, l'acteur indispensable qu'il est pour la politique sociale à Hyères.

Je vous proposerai une délibération en décembre.

M. KBAIER : Ne pensez-vous pas pouvoir rallonger le délai de remboursement de cette avance de 100 000 € ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je suis élu jusqu'en 2020, je m'engage jusqu'en 2020. Je pense que c'est cela, l'honnêteté. S'il y a des projets responsables, complémentaires, nous le ferons et nous vous proposerons un abondement. Nous venons de rendre éligible un projet aux Maurels, qui n'est pas au CUCS. On se demande encore pourquoi, un jour, ils en sont sortis. Mais, je pense qu'il ne serait pas correct d'étaler un remboursement sur 10 ans. Permettez-moi aussi de dire que la pression est indispensable. Il y a une culture de gestion dans une association de ce type qui n'est pas la culture qui doit s'imposer dans les temps actuels. Je suis très heureux qu'il y ait eu une prise de responsabilité très forte du président et du nouveau directeur. S'il y a des besoins, nous verrons bien. J'ai même suggéré que, sans augmenter la subvention et les fonds propres, nous puissions réfléchir à une redistribution d'une partie des crédits de la Politique de la Ville au profit de Massillon. Je ne dis pas au détriment d'autres associations - je ne parle pas d'APS, ni du relais culturel, et je ne cite pas celle à laquelle je pense -, qui, à mon avis, pourront s'en sortir avec 20 000 ou 30 000 € de moins. L'essentiel doit être fait. Ce n'est pas parce que Massillon est Massillon. Ce n'est pas dû aux racines judéo-chrétiennes et chrétiennes de Massillon. C'est dû au fait que si Massillon n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer. Il y a eu une crise d'une profondeur incroyable. C'est à ce moment-là d'ailleurs que l'association En chemin a été créée. Vous imaginez les conséquences que cela a pu engendrer. Aujourd'hui, nous avons une responsabilité ; je souhaite que vous m'aidiez à la partager.

M. SEEMULLER : La concomitance des sujets est intéressante. Vous savez toute l'attention que nous portons à Massillon. Nous souhaiterions que, lors de l'examen du budget et des subventions allouées, nous puissions avoir une vision assez claire de ce que l'on peut faire pour aider cette association qui est au coeur de la politique sociale de notre ville, en particulier maintenant.

Je me permets d'appeler votre attention sur l'utilisation du Conseil Municipal à des fins politiques, à lire des tract qui n'ont pas lieu d'être.

Mme COLLIN : Ce n'est pas un tract ! Monsieur SEEMULLER nous parle souvent de la politique du Gouvernement.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous ne sommes pas ici pour critiquer la politique du Gouvernement. Nous sommes ici pour la gestion locale. Quand une mesure a des conséquences, on peut peut-être le signaler, mais on ne peut pas faire un débat de politique nationale, ici.

QUESTION SUR « COMMENT ET OÙ VA NOTRE HÔPITAL ? » posée par le groupe Hyères Bleu Marine

Monsieur le Maire,

Déjà à deux reprises, en février 2015 et février 2016, les conseillers minoritaires que nous sommes vous ont interrogé, en question d'actualité, sur la santé et l'avenir de notre hôpital.

Dans vos réponses, où transparaissait l'impuissance d'un maire à empêcher des décisions dictées par l'A.R.S, vous exprimiez cependant votre volonté de voir l'hôpital conserver ses activités principales et de ne voir aucun emploi disparaître au sein du centre hospitalier.

Nous avions donc conclu notre question d'actualité du 19-02-2016 par l'interrogation suivante : « COMMENT ET, SURTOUT, OÙ VA NOTRE HÔPITAL ? »

Vous nous permettrez donc, eu égard à la récente actualité, de revenir sur ce sujet dont nous pensons profondément qu'il devrait provoquer une véritable prise de conscience de l'ensemble des élus, afin de rechercher d'éventuelles réponses Municipales consensuelles.

Cette actualité et peut-être la réponse à notre question se sont rappelées au bon souvenir des Hyérois, dans l'édition du 13-10-2016 de Var Matin, quotidien qui s'obstine pourtant à nous refuser ses colonnes.

Var Matin publie ainsi, le 13-10-2016, une intervention de Monsieur Perrot, directeur du Centre hospitalier d'Hyères et du Centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne et, parallèlement, une intervention des représentants syndicaux des personnels hospitaliers.

Ainsi, Monsieur PERROT informe les Hyérois, comme le prévoit la loi de modernisation du système de santé du 1er Janvier 2016, de la création du groupement hospitalier de territoire (G.H.T) entre les différents établissements de santé publics du Var et en explique le fonctionnement.

Il se félicite de la mise en place des instances stratégiques de concertation au sein du G.H.T et appelle de ses vœux l'instauration du projet médical de territoire sensé définir les filières de soins à conforter et à mettre en place dans les établissements concernés.

Le lecteur Hyérois attentif aura noté que tout va reposer sur l'instauration du projet médical de territoire et que le mot capital dans la phrase précédente est « sensé ». « Sensé définir les filières de soins ».

On sent ainsi se profiler :

- Une fusion des laboratoires d'analyses des centres hospitaliers de Toulon et de Hyères.

- Une réorganisation des services d'imagerie que le directeur lui-même qualifie de « point de fragilité des établissements ».

- La mise en place d'une cuisine centrale.

- La fusion des magasins.

- La création d'un pôle inter-établissements de chirurgie.

- L'ouverture d'une filière de consultations pédiatriques non programmées.

Monsieur PERROT, concluant son intervention par le message : « Si on ne change pas, on meurt ».

En écho, les représentants des personnels hospitaliers, peut-être à la lecture des mots « projet médical de territoire » et « fusion », s'inquiètent sur la pérennisation de l'offre de soins et considèrent que le fonctionnement du G.H.T conduit ou conduira :

- à la fermeture du laboratoire d'analyses biologiques la nuit au C.H d'Hyères, dès le 1er trimestre 2017, avant une fermeture totale à la fin du 1er semestre 2017,

- au déménagement de la cuisine à La Garde début 2017,

- à une externalisation des archives,

- au risque de fermeture du bloc opératoire.

Enfin, ils s'inquiètent de la prochaine ouverture de consultations d'urgence à la clinique Sainte-Marguerite et craignent ainsi une nouvelle forme de concurrence pour le centre hospitalier.

Monsieur le Maire, nous tenons tout d'abord à souligner les efforts consentis par l'ensemble des acteurs du Centre hospitalier d'Hyères pour inscrire leur établissement dans les meilleures conditions possibles au sein du groupement hospitalier de territoire.

Afin de conforter la confiance des uns et pour atténuer l'inquiétude des autres, quelles sont vos informations à propos des termes anxiogènes « projet médical de territoire » et « fusion » que les Hyérois ont pu lire dans la presse, concernant leur hôpital ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter aux personnels hospitaliers concernant la sauvegarde des emplois au sein du CH d'Hyères, lors de la mise en œuvre des restructurations qui se profilent ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ma réponse va être brève. J'ai déjà indiqué tout l'intérêt nécessaire que je portais à ce sujet, et le travail que j'essaie de faire en tant que Président du Conseil de Surveillance, avec Monsieur le directeur. J'ai reçu, pas plus tard qu'hier, une délégation de la CGT à laquelle j'ai fait partager un certain nombre d'idées que nous allons soumettre tout à l'heure. Mais, il m'a paru nécessaire,

compte tenu de l'importance du sujet, que la personne la plus compétente pour en parler accepte de venir devant nous. Et, donc, dans un quart d'heure, Monsieur PERROT, le directeur de Sainte-Musse et d'Hyères, viendra vous présenter son analyse et répondre à vos questions.

M. EYNARD-TOMATIS : Pour faire le pendant de mon intervention précédente, je voudrais vous remercier pour l'initiative que vous avez prise d'inviter le directeur de l'hôpital et du centre hospitalier de Toulon, pour avoir les arguments techniques de notre futur commun pour ce projet de groupement hospitalier.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je demande à ce qu'il n'y ait pas de public et pas de presse parce qu'il m'a demandé, compte tenu de ses fonctions et de sa liberté de parole, d'être dans une réunion de travail. Je m'excuse auprès du public et de la presse. Mais, avec son accord, nous communiquerons sur ce qui aura été dit.

(La séance est levée à 17 h 05)

VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS